COMCEC

RAPPORT
TRENTE QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Ankara, les 9 et 10 mai 2018

Bureau de Coordination du COMCEC

OIC/COMCEC-FC/34-18/REP

COMCEC

Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique

RAPPORT

TRENTE QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Ankara, les 9-10 mai 2018

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, mai 2018

ADRESSE:

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Necatibey Cad. 110/A
Ankara-TURQUIE
Tél : 90-312-294 57 10 - 294 57 30
90-312-294 57 16
Fax : 90-312-294 57 77 - 294 57 79
Website : www.comcec.org
e-mail : comcec@comcec.org

TABLE DES MATIERES

		Page
	Rapport de la Trente-Quatrième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique ... …	6

ANNEXES

I.	Liste des Participants à la Trente-Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ..... …	41
II.	Message de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC ..... …	48
III.	Discours d'Ouverture de S.E. Yusuf ÇOŞKUN, Vice-ministre du Développement de la République de Turquie ..... …	53
IV.	Message de S.E. Dr. Yousef A. AL-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) …	59
V.	Rapport de la 32ème Réunion du Comité de Session	63
VI.	Ordre du Jour de la Trente-Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	69
VII.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce à la Session des Echanges des Vues de la 34ème Session du COMCEC.....	71
VIII.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications	78
IX.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme	83
X.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.....	89

Page

XI. Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté 93

XII. Recommandations des Politiques de la 10ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière 99

XIII. Projet d'Ordre du Jour de la Trente-Quatrième Session du COMCEC 103

XIV. Discours de Clôture de S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI 105

XV. Liste des Documents de Base Examinés et/ou Présentés lors de la Trente-Quatrième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC 109

R A P P O R T

TRENTE QUATRIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT
POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE

(Ankara, les 9-10 mai 2018)

Original : Anglais

RAPPORT
TRENTE QUATRIEME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE
(Ankara, les 9 et 10 mai 2018)

1. La Trente-Quatrième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 9 et 10 mai 2018 à Ankara, République de Turquie.

2. Les Représentants des États Membres suivants du Comité ont assisté à la réunion :

République de Turquie :	(Président Permanent)
Royaume de l'Arabie Saoudite :	(Vice-président, Membre Permanent)
Etat de la Palestine :	(Vice-président, Membre Permanent)
Etat du Qatar :	(Vice-président, Représentant de la Région Arabe)
Malaisie :	(Vice-président, Représentant de la Région Asiatique)
République Islamique du Pakistan :	(Rapporteur),
Etat du Koweït :	(Membre du Bureau Précédent)
République de l'Indonésie	(Membre du Bureau Précédent)

3. Par ailleurs, des Représentants du Secrétariat Général de l'OCI, du Bureau de Coordination du COMCEC, du Centre de Recherche et de Formation Statistiques, Economiques et Sociales pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), de la Banque de Développement Islamique (BID), le Groupe International Islamique de Financement de Commerce (GIIFC), la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIAICE), la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA), de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) et l'Organisation de l'Association des Armateurs de l'OCI (OISA) ont assisté à la Réunion.

(La liste des participants figure en Annexe I.)

Point 1 de l'ordre du jour : **Session d'Ouverture**

4. Suite à une récitation du Saint Coran, S.E. Yusuf ÇOŞKUN, Vice-ministre du Développement de la République de Turquie, a inauguré la Réunion.

5. S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a adressé un message aux participants de la Réunion. Son message a été lu par S.E. l'Ambassadeur Sadık ARSLAN, Conseiller en Chef du Président en matière de Politique Étrangère. Dans son message, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN a souligné que le monde Islamique traversait une période difficile et était témoin de nombreux développements qui façonneront l'avenir des Etats Membres. S.E le Président a également exprimé que, en tant que Musulmans, nous devons nous tenir ensemble et soutenir nos frères et sœurs confrontés à des conflits tragiquement destructeurs et même au génocide.

6. Le Président ERDOĞAN a évoqué les principaux événements survenus durant le mandat Turc de l'OCI. Le Président a déclaré que, mettant en branle le potentiel de l'OCI, nous avons déployé une série de mesures en nous efforçant de nous poser comme champions bien-fondé des causes des frères et sœurs Musulmans sur la scène internationale. S.E. le Président a souligné que nous ne sommes pas restés silencieux devant le génocide et la torture auxquels les Musulmans de Rohingya étaient exposés, et que nous avons fait un grand effort pour mettre fin à cette persécution en prenant des initiatives dans d'autres pays et organisations internationales. En outre, avec le soutien d'autres pays, nous avons fait en sorte que l'attitude du monde entier soit corrigée sur les questions liées à Jérusalem pour qu'il ne soit plus émis de fausseté historique.

7. Le Président ERDOĞAN a également appelé l'attention du Comité sur la nécessité de prendre des mesures structurelles et fondamentales susceptibles d'aider à faire émerger le potentiel commercial des pays Islamiques. Le Président a mentionné que le SPC-OCI est d'une importance particulière pour la mise en œuvre du SPE-OCI. Il a invité les Etats Membres qui n'ont pas encore achevé le processus de ratification des Accords du SPC-OCI à conclure les processus de ratification, et ceux qui ont ratifié les accords à mettre à jour les listes de concessions.

8. S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN a également souligné que des mesures à long terme devraient être prises pour renforcer notre infrastructure économique en accordant plus d'attention à la technologie et en particulier à la production à valeur ajoutée.

9. À cet égard, le Président ERDOĞAN a abordé la nécessité de transformer les industries et les économies des Etats Membres pour la production de produits industriels à forte valeur ajoutée et de les renforcer par de nouveaux programmes dans les domaines de technologie de pointe tels que l'énergie, les énergies renouvelables, les ordinateurs, les logiciels, la télécommunication et les dispositifs médicaux.

10. Dans son message, S.E. le Président ERDOĞAN a également souligné l'importance de la facilitation commerciale et de la réduction des procédures douanières ainsi que l'harmonisation des différentes mises en œuvre. À cet égard, S.E. le Président ERDOĞAN a exprimé son appréciation en ce qui concerne le choix du thème de la Session des Echanges de Vues de la prochaine Session du COMCEC comme étant : « Faciliter le Commerce : Améliorer le Système de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI ».

11. Le Président ERDOĞAN a finalement évoqué l'importance des instruments de la stratégie du COMCEC, à savoir les Réunions de Groupes de Travail et le mécanisme de Financement de Projet, qui sont des instruments utiles pour l'harmonisation des politiques et le développement du capital humain ainsi que de la capacité institutionnelle chez les Etats Membres.

12. Le Président ERDOĞAN a conclu son message en souhaitant le succès aux participants de la 34ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

(Une copie du message de S.E. le Président Recep Tayyip ERDOĞAN figure en Annexe II.)

13. Suite au message de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, S.E. Yusuf ÇOŞKUN, Vice-ministre du Développement de la République de Turquie, s'est adressé à la réunion.

14. S.E. ÇOŞKUN a déclaré que la nécessité d'une action économique et commerciale coordonnée et d'une responsabilité conjointe est plus grande que jamais. Les développements politiques dans la région de l'OCI affectent significativement la durabilité des économies et des efforts de développement à travers l'OCI. Dans ce cadre, S.E. ÇOŞKUN a souligné qu'il est nécessaire de réaliser les nouveaux objectifs intra-OCI et les résolutions du COMCEC, notamment d'atteindre 25% du commerce intra-OCI d'ici 2025 et de réaliser une coordination et un rapprochement des politiques dans les efforts de développement.

15. D'autre part, S.E. ÇOŞKUN a déclaré que la performance d'importation et d'exportation de l'OCI est loin des niveaux souhaités. Le commerce total de l'OCI a diminué de 25 pour cent, passant de 4,0 milliards de dollars américains en 2012 à 3,0 milliards de dollars américains en 2016. Les Etats Membres de l'OCI ont enregistré des déficits commerciaux en 2015 pour la première fois après des années d'excédents commerciaux consécutifs. S.E. ÇOŞKUN a souligné que cette diminution devrait être considérée comme un indicateur critique de situations alarmantes pour les Etats Membres.

16. S.E. ÇOŞKUN a souligné que selon les prévisions de l'OMC et du FMI, la croissance économique mondiale devrait légèrement augmenter à 3,1% en 2018 et 3,9% en 2019. Compte tenu de la croissance négative des années précédentes surtout au début des années 2010, cette reprise délicate est prometteuse. À cet égard, les Etats Membres devraient montrer une plus grande présence sur les marchés mondiaux avec des produits de réputation internationale plutôt que des matières premières. S.E. ÇOŞKUN a souligné l'importance cruciale de l'économie de la connaissance/de l'information en termes d'évolution des modes de production dans le monde.

17. S.E. ÇOŞKUN a souligné que la facilitation du commerce a un impact significatif sur les volumes commerciaux en réduisant le fardeau des procédures inefficaces, en augmentant la transparence, en améliorant le climat de l'investissement et en examinant les moyens de mettre en œuvre des solutions technologiques. À cet égard, les Etats Membres devraient mettre à niveau leurs infrastructures immatérielles, y compris l'efficacité des frontières et des douanes, et les corridors de transport transnationaux. Il a déclaré que la désignation de « Faciliter le Commerce : Gestion des Risques sur Mesure dans les Etats Membres de l'OCI » comme thème de la 34ème Session Ministérielle du COMCEC est très pertinente.

18. S.E. ÇOŞKUN a souligné l'organisation des Réunions des Groupes de Travail et la mise en œuvre des projets dans le cadre de la Stratégie du COMCEC. Il a souligné l'importance de ces Réunions pour offrir aux États Membres de nouvelles possibilités de coopération, notamment pour partager et tirer des leçons des expériences et des bonnes pratiques des uns des autres. Il a également apprécié la mise en œuvre réussie des 46 projets par les Etats Membres et les institutions de l'OCI depuis 2013. Il a ajouté que 19 autres projets sont mis en œuvre avec plus de 36 Etats Membres bénéficiaires en 2018.

19. S.E. ÇOŞKUN a conclu ses remarques en souhaitant que les délibérations tenues lors de la 34ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC contribuent à la paix, à la prospérité et au bien-être de l'Oummah islamique.

(Le texte de la déclaration de S.E. Yusuf ÇOŞKUN figure en annexe III)

20. Le message de S.E. Dr. Yousef AL-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'OCI, a été lu par Mr. Jakhongir KHASANOV, du Département des Affaires Economiques du Secrétariat Général de l'OCI. Dans son message, S.E. Dr. Yousef AL-OTHAIMEEN exprime son appréciation la plus profonde vis-à-vis de S.E. le Président ERDOĞAN et à la République de Turquie pour leur soutien permanent à l'OCI en général et pour les activités du COMCEC en particulier.

21. S.E. AL-OTHAIMEEN a souligné les diverses résolutions économiques qui ont été adoptées lors de la 45ème Session de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Dhaka, en République Populaire du Bangladesh les 5-6 Mai 2018, y compris entre autres les résultats de deux conférences ministérielles sectorielles, à savoir la 10ème Conférence Islamique des Ministres du Tourisme et la 4ème Conférence Islamique des Ministres du Travail. Il a également souligné l'importance des autres Réunions Ministérielles sectorielles dans les domaines du transport, de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire pour la mise en œuvre des objectifs convenus de l'OCI dans ces secteurs pour la prochaine décennie. En outre, il a salué le COMCEC pour la mise en œuvre diligente de ses divers projets dans le cadre des mécanismes de la Gestion de Cycle de Projet et des Groupes de Travail.

(Une copie du message de S.E. Dr. Yousef A. AL-OTHAIMEEN figure en Annexe IV.)

22. Le chef de la délégation de l'État du Koweït, Mr Nabil S. AL-ABDUL JALIL, Vice Sous-secrétaire pour les Affaires Economiques au Ministère des Finances, s'est adressé à la Réunion. Il a exprimé ses remerciements et son appréciation au Président de la République de Turquie pour son message inspirant à la Réunion. Il a également remercié le Gouvernement de la République de Turquie pour son hospitalité généreuse et ses arrangements excellents effectués pour la Réunion. Il a également salué le Bureau de Coordination du COMCEC pour le renforcement de la coopération commerciale et économique, spécialement à travers le mécanisme des Groupes de Travail et de Financement de Projet du COMCEC.

Événement en marge

23. La 32ème Réunion du Comité de Session s'est tenue le 8 mai 2018.

(Le rapport de la 32ème Réunion du Comité de Session figure en Annexe V.)

Sessions de Travail

24. Les séances de travail de la Réunion ont été présidées par S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie à l'OCI.

25. L'Ordre du Jour de la Réunion a été adopté par le Comité.

(Une copie de l'Ordre du Jour figure en Annexe VI)

Point 2 de l'ordre du jour : **La Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre**

26. Le Comité **a salué** le Rapport concernant la Mise en Œuvre de la Stratégie du COMCEC, présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC, en soulignant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, et **a félicité** les Etats Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Le Comité **a** également **demandé** aux États membres et aux Institutions de l'OCI de continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre de la Stratégie.

27. Le Comité **a salué** la réussite de la Réunion des Groupes de Travail du COMCEC dans les domaines de coopération, conformément aux résolutions pertinentes de la 33ème Session du COMCEC et **a également salué** les travaux de recherche menés par le Bureau de Coordination du COMCEC pour enrichir les discussions dans chaque Réunion de Groupe de Travail du COMCEC.

28. Le Comité **s'est félicité** des efforts des Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les États Membres dans leurs domaines de compétence et **a salué** les recommandations politiques émises par les Groupes de Travail dans leurs Réunions tenues en février-avril 2018.

29. **Faisant l'éloge** des efforts des Etats Membres et des Institutions de l'OCI pour la réalisation des recommandations ministérielles du COMCEC, le Comité a **invité** tous les Etats Membres à déployer des efforts, dans la mesure du possible, pour mettre en œuvre les recommandations politiques et a **exhorté** les Institutions concernées de l'OCI à soutenir les États Membres à cet égard.

30. Le Comité **a invité** les Etats Membres à utiliser le Financement de Projet du COMCEC pour mettre en œuvre les recommandations politiques élaborées dans les Groupes de Travail du COMCEC et adoptées par les Sessions Ministérielles du COMCEC.

31. Le Comité **a souligné** l'importance du Financement de Projet du COMCEC pour renforcer la solidarité et la coopération multilatérale entre les Etats Membres ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans ces pays.

32. Le Comité **s'est félicité** de la finalisation des treize projets financés dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC en 2017 et s'est **également félicité** du lancement de dix-neuf nouveaux projets devant être mis en œuvre en 2018.

33. Le Comité **a appelé** les Points Focaux nationaux du COMCEC et les Points Focaux du Groupe de Travail à travailler plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour une coordination et une communication efficaces.

34. Le Comité **a invité** les Etats Membres à assurer la participation des Points Focaux Nationaux du COMCEC et des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC, aux réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC.

35. Le Comité **a encouragé** les Etats Membres qui se sont inscrits aux Groupes de Travail du COMCEC, à participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail concernés et à bénéficier du Financement de Projet COMCEC pour la réalisation de leurs projets de coopération.

36. Notant avec satisfaction que le nombre de Etats Membres ayant enregistré au moins un groupe de travail a atteint 50, le Comité a **demandé** aux Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail.

37. Le Comité a **noté** avec satisfaction que le Bureau de Coordination du COMCEC organisera la sixième réunion annuelle des Points Focaux du Groupe de travail du COMCEC du 3 au 5 juillet 2018 à Ankara, en Turquie et a **invité** les correspondants nationaux et les correspondants nationaux à participer activement la Réunion.

38. Le Comité a **appelé** les Etats Membres concernés à répondre aux "formulaires d'évaluation" distribués chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de suivre la mise en œuvre des Recommandations de Politique des Groupes de Travail du COMCEC.

39. Le Comité a **également demandé** aux Points Focaux du Groupe de Travail de participer activement aux efforts de production de connaissances du COMCEC en aidant, entre autres, à collecter et vérifier les données spécifiques aux pays et à fournir des retours d'information aux études de recherche.

40. Le Comité a **remercié** le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA et l'INMPI pour leurs efforts en vue de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC.

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en Œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action (TYPOA)

41. Le Comité **a pris note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'Action.

42. **Rappelant** les résolutions pertinentes des 32ème et 33ème Sessions du COMCEC, le Comité **a souligné** l'importance du suivi actif du volet économique et commercial de l'OCI-2025 : Programme d'action du COMCEC et **a demandé** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports d'avancement exhaustifs relatifs à la mise en œuvre du Programme des Sessions du COMCEC et aux Réunions de Suivi.

43. Le Comité **a demandé** au Secrétariat Général de l'OCI d'inviter les Institutions et les Organes pertinents de l'OCI, y compris le Bureau de Coordination du COMCEC, aux Réunions de Coordination Annuelles des Institutions de l'OCI dans le but de garantir une coordination efficace et une bonne synergie des activités économiques à entreprendre dans le cadre de l'OCI 2025 : Programme d'Action.

44. Rappelant les résolutions pertinentes des sessions du COMCEC, le Comité **a demandé** aux États Membres qui n'ont pas encore signé et ratifié les accords dans le domaine économique pour favoriser la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, de le faire sans délai.

Point 4 de l'ordre du jour : Expansion du Commerce Intra-OCI

45. **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la onzième Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce les 7-8 mars 2018 à Ankara sous le thème «Faciliter le commerce: Améliorer les Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les États Membres de l'OCI», le Comité a **salué** favorablement ses recommandations politiques qui seront soumises à la 34ème Session du COMCEC sous les six rubriques suivantes:

    • Simplification des procédures commerciales et de la documentation
    • Cadre légal et réglementaire
    • Infrastructure physique et modernisation
    • Harmonisation et alignement des normes et de la conformité
    • Adopter des mesures pour faciliter le commerce de transit
    • Coopération régionale / internationale

(Les recommandations politiques de la Réunion sont intégrées au Document de Recommandations Politiques préparé spécifiquement pour la Session d'Echange de Vues de la 34ème Session Ministérielle du COMCEC figure en Annexe VII)

46. Le Comité **a appelé** les Etats Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce, à participer activement à la 12eme Réunion qui sera organisée le 1er novembre 2018 sous le thème «Améliorer les programmes des opérateurs économiques agréés dans les États Membres de l'OCI». Le Comité **a** également **appelé** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce.

47. Le Comité **a** également **salué** les activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (CIFC), la CICIA et l'INMPE dans le domaine du commerce aligné sur la Stratégie du COMCEC depuis la 33eme Session du COMCEC.

48. Le Comité a salué les efforts du Surinam et du CIDC pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 dans le cadre du quatrième appel de projet dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC:

    - Le Projet intitulé « Renforcement des services d'appui aux PME au Surinam et en Guyane pour améliorer la participation aux chaînes de valeur mondiales » mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec la Guyane et la Turquie,

- Le Projet intitulé « Faciliter le commerce: Identifier les BNT parmi les États Membres de l'OCI » mis en œuvre par le CIDC en partenariat avec le Royaume du Maroc, le Sénégal et la République Arabe d'Égypte.

49. Le Comité a **également salué** les efforts déployés pour les projets suivants qui seront mis en œuvre en 2018 dans le cadre du cinquième appel de projet dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC :

- Le Projet intitulé «L'étude de Faisabilité sur l'Interopérabilité des Systèmes de Guichets Uniques Sélectionnés dans la Région de l'OCI » sera mis en œuvre par le Maroc en partenariat avec le Cameroun et la Tunisie,
- Le Projet intitulé «Stimuler le commerce intra-OCI en améliorant les mesures de facilitation du commerce dans la région de l'OCI » sera mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec le Maroc et l'Indonésie,
- Le Projet intitulé « Renforcement des Capacités Institutionnelles pour les Systèmes de Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI » sera mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec quatre autres Etats Membres,
- Le Projet intitulé « Harmonisation des normes halal nationales avec les normes halals de l'OCI/INMPI » devant être mis en œuvre par l'INMPI en partenariat avec 20 Etats Membres,

50. Le Comité **a demandé** aux États Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (ITFC), le CICIA et l'INMPE dans le domaine du commerce et **a appelé** ces Institutions à envoyer des invitations aux États Membres bien avant la date prévue de leurs Réunions afin d'assurer leur participation.

51. **Rappelant** que le thème de la Session d'Echange de Vues de la 34ème Session Ministérielle du COMCEC a été déterminé comme « Faciliter le Commerce: Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI » par la 33ème Session du COMCEC, le Comité **a invité** les Ministres des Etats Membres en charge de la facilitation du commerce / des affaires douanières de participer à la 34ème Session Ministérielle du COMCEC avec les Ministres en charge du Commerce et des Affaires douanières.

i) SPC-OCI

52. Le Comité **a fait appel** aux Etats Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, et les a invités à les signer et à les ratifier dans les meilleurs délais.

53. Le Comité s'est **félicité** de l'intérêt croissant de la République d'Indonésie pour le SPC-OCI en tant que l'une des économies les plus importantes dans la région de l'OCI.

54. Le Comité **s'est félicité** de la soumission de listes de concessions actualisées au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie, la République islamique d'Iran et le Maroc et **a invité** les autres Etats Membres participants à transmettre leurs listes de concessions mises à jour dans les meilleurs délais au Secrétariat du CNC en vue d'opérationnaliser le SPC-OCI.

55. Le Comité a **demandé** aux États Membres participants, qui ne l'ont pas encore fait, d'informer le Secrétariat de la SPC de leurs mesures internes pertinentes à entreprendre pour la mise en œuvre des Règles d'origine SPC-OCI à la première occasion qui leur conviendra.

56. Le Comité **a demandé** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et à d'autres Institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SCP-OCI.

ii) Foires Commerciales Islamiques

57. Le Comité **a exprimé** ses remerciements et sa gratitude aux États Membres suivants pour avoir accueilli des Foires et expositions commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC:

- La République de Turquie pour l'accueil et le CIDC et l'INMPI pour l'organisation de la « 5ème Exposition Halal de l'OCI » à Istanbul du 23 au 25 novembre 2017;
- L'État du Koweït pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation de « L'Edition exceptionnelle de la Foire Commerciale des États Membres de l'OCI » à Koweït-Ville, du 6 au 10 février 2018;
- Le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation de la « 2ème Edition du Salon du Mobilier et du Design

Intérieur des Etats Membres de l'OCI » les 13-16 mars 2018 et le « 11ème Salon des Industries Agroalimentaires des Etats Membres de l'OCI » les 20 et 23 mars 2018 à Djeddah;

- Le Royaume du Maroc pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation des « 4ème Services d'Enseignement Supérieur parmi les Etats Membres de l'OCI » à Casablanca les 26 et 29 avril 2018.

58. Le Comité **a salué** l'offre des États Membres suivants d'organiser des foires et expositions Islamiques en coopération avec le CIDC entre 2017 et 2019 et **a demandé** aux États Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées par ces événements :

- La République de Côte d'Ivoire accueillera la 4ème Expo Santé de l'OCI à Abidjan en 2018 et le Forum et Expo sur l'Economie Sociale et Solidaire en collaboration avec le Groupe de la BID à Abidjan du 28 septembre au 7 octobre 2018;
- La République de Turquie accueillera la « 6ème Expo Halal de l'OCI » à Istanbul du 29 novembre au 2 décembre 2018 en coordination avec l'INMPI;
- La République d'Iraq accueillera la « 16ème Foire Commerciale de l'OCI » à Bagdad du 7 au 13 avril 2019 ;
- La République Islamique d'Iran accueillera la « 3ème Foire du Tourisme des Etats Membres de l'OCI » à Téhéran en 2019.
- L'Etat de Kuwait accueillera « L'Expo de la Construction et la Décoration dans les Etats Membres de l'OCI » et « L'Edition Exceptionnel du Tourisme et de l'Artisanat dans les Etats Membres de l'OCI »

59. Le Comité **a réitéré** sa demande envers les Etats Membres afin qu'ils encouragent leur secteur privé à participer d'une manière active aux Foires Commerciales Islamiques.

60. Le Comité **a** également **réitéré** sa demande envers le CIDC pour qu'il continue ses foires sectorielles spécifiques avec la collaboration des Etats Membres et qu'il soumette des rapports d'avancement réguliers sur les foires lors des Sessions du COMCEC.

iii) Assistance Technique Liée à l'OMC

61. Le Comité **a appelé** la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux États Membres sur les questions liées à l'OMC et à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres sur l'impact des

négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et **a demandé** à la BID et au CIDC de continuer à mettre en synergie et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de l'OCI, afin de faciliter leur intégration totale dans le système commercial multilatéral sur une base équitable et juste.

62. Le Comité **a demandé** aux pays de l'OCI membres de l'OMC d'aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.

63. Rappelant la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC, le Comité **a noté les efforts déployés par** le CIDC et le Groupe de la BID pour préparer le document de travail sur les options pratiques pour améliorer la coordination des Ministres du Commerce de l'OCI vis-à-vis négociations à l'OMC et formulation de positions sur les questions prioritaires pour les pays de l'OCI dans l'actuel cycle de développement de Doha ainsi que sur les nouvelles questions actuellement proposées à l'OMC et leur a demandé de compléter leur étude et soumettre ce document à la 34ème Session du COMCEC.

64. Le Comité a **accueilli favorablement** l'offre du royaume du Maroc de recevoir l'Atelier sur la 11ème Conférence Ministérielle post-OMC (CM11) pour les Etats Membres Africains de l'OCI à Casablanca en juillet 2018, ainsi que l'offre de l'État des Emirats Arabes Unis d'accueillir le même Atelier pour les Pays Arabes à Dubaï en septembre 2018 ; le Comité a également salué l'offre du FSID et du BID d'organiser ces deux Ateliers dans ces deux pays. Le Comité a par ailleurs invité les Etats Membres à participer de façon active à ces événements.

65. Le Comité a **accueilli favorablement** l'offre de la République Islamique du Pakistan de partager ses expériences concernant l'OMC avec des pays de l'OCI non membres de l'OMC par le biais des programmes de formation, en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI pour faciliter leur processus d'adhésion.

iv) Activités de Financement du Commerce

66. Prenant note avec appréciation du 10ème Anniversaire du SIFC, le Comité **a apprécié** les activités de financement et de promotion du commerce, et des activités de développement du Groupe de la BID (SIFC et la SIACE) et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations de commerce et

d'assurance dans les Etats Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.

67. Le Comité **a pris note avec satisfaction** que les approbations cumulées de la SIFC et le décaissement dans le financement du commerce ont atteint 40,2 milliards de dollars et 31 milliards de dollars respectivement, et ses approbations et les décaissements en 2017 ont atteint 9 milliards de dollars et 4 milliards de dollars respectivement.

68. Le Comité **a salué** les efforts de la CIFC dans le financement des PME dans la promotion de la finance islamique et le soutien et des Etats Membres les Moins Avancés, et **a pris note** de ses efforts visant à diversifier son portfolio et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emplois, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

69. Le Comité **a** également **invité** les Etats Membres à compléter les exigences d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (SIFC et ICIEC), pour que le Groupe de la BID exécute sa mission avec succès.

70. Le Comité **a pris note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la CIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative d'Aide pour le Commerce pour les États arabes (AFTIAS), le Fonds pour le Développement du Commerce, le Programme Spécial pour l'Asie Centrale (PSAC), le Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain, le Programme de Connaissances Commerciales, le Programme de PME de l'Afrique de l'Ouest et le Forum de Développement de Commerce afin de sensibiliser les secteurs privés sur les activités du SIFC.

71. Le Comité **a pris note** des efforts déployés par l'ITFC dans la mise en œuvre de programmes commerciaux intégrés pour le développement des produits de base, en combinant ses mécanismes de financement du commerce avec ses interventions d'assistance technique liées au commerce, et **a demandé** à la CFPI de développer des programmes similaires pour d'autres produits stratégiques.

72. Le Comité **a pris note** des efforts déployés par l'ITFC pour la diversification des instruments financiers Islamiques, soutenant le programme de formation sur la finance Islamique et en promouvant les solutions financières Islamiques au forum international.

73. Le Comité a pris note du programme de renforcement des capacités de haut niveau du SIAICE fourni aux pays CIS et à l'Afghanistan concernant la Veille Economique, en tant que partie de son commerce concernant les programmes d'assistance technique fournie aux Etats Membres et appelle les institutions de l'OCI à se joindre et à soutenir ces efforts.

74. Le Comité a **pris note** des efforts du SIAICE en tant qu'unique corporation multilatérale d'assurance, d'investissement, de crédit, d'exportation dans le monde qui fournisse des solutions de réassurance et d'assurance qui soient conformes à la charia.

75. Le Comité **a pris note avec appréciation** du fait que l'assurance des affaires globales fournies par le SIAICE monte à 29 milliards de dollars sur les cinq dernières années et la corporation a facilité 11,27 milliards de dollars dans les transactions commerciales et les investissements directs étrangers durant 2017.

76. Le Comité **a pris note** du rapport intérimaire préparé par le SIAICE au sujet du « Centre de Veille Economique » et a **demandé** aux Etats Membres de fournir leur retour d'expérience concernant le document jusqu'au 30 juillet 2018. Il a **également demandé** au SIAICE d'améliorer le document avec les observations en question et de le soumettre à la 34ème Session du COMCEC.

77. **Prenant note** des demandes des Etats Membres pour le développement des capacités de leurs PME, le Comité a noté que les mécanismes des Institutions pertinentes de l'OCI, y compris le Financement de Projet du COMCEC, le programme de liens à bénéfice réciproque du BID, les Programmes de renforcement de capacités du SESRIC, etc. peuvent être utilisés pour le développement des PME dans les Etats Membres.

v) Les Activités Commerciales de l'INMPI

78. Le Comité **a salué** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la standardisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et développement de capacité.

79. Le Comité **a invité** les États Membres à devenir membre de l'INMPI et à participer activement à ses Comités Techniques (CT), aux Conseils de Métrologie et d'Accréditation.

80. Le Comité **a salué** la République de la Côte d'Ivoire et l'Etat de Qatar comme les nouveaux membres de l'INMPI, ce qui a augmenté le numéro des Etats Membres de l'INMPI à 35 et 3 observateurs ; le Comité a invité les Etats Membres concernés de l'OCI à adhérer à l'INMPI et à participer activement aux Comités Techniques (CT) et aux Conseils de la Métrologie et l'Accréditation.

81. Le Comité **a salué** la visibilité croissante de l'INMPI et **a exprimé sa reconnaissance** à l'INMPI pour l'organisation des activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence.

82. Le Comité a **invité** les Pays Membres à adopter et utiliser les normes de l'OCI / INMPI comme normes nationales afin d'aider à l'harmonisation des normes et à éliminer les obstacles techniques au commerce entre les Pays Membres et **a appelé** les Pays Membres concernés, qui utilisent les standards OIC / INMPI pour adopter officiellement les standards selon les directives d'adoption de l'INMPI.

83. Le Comité a **remercié** la République de Turquie d'avoir accueilli l'INMPI et le CIDC ainsi que d'avoir soutenu l'organisation du Sommet Halal Mondial à Istanbul les 23 et 25 novembre 2017 et **appelé** aux Etats Membres à participer au « Sommet Halal mondial d'Istanbul 2018 » qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2018 sous les auspices de la Présidence de la République de Turquie.

84. Le Comité a **noté avec satisfaction** l'organisation de la 1ère Réunion du Conseil d'Accréditation de l'INMPI (CA) les 26 et 27 février 2018 et la 5ème Réunion du Conseil de Métrologie de l'INMPI les 19 et 20 avril 2018 à Istanbul, Turquie.

Point 5 de l'ordre du jour : **Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique**

85. Le Comité **a pris note** des efforts entrepris par le CICIA pour l'organisation de forums, de programmes de formation, de réunions B2B, de séminaires et d'ateliers de travail dans l'intention de renforcer le rôle du secteur privé, d'élargir leurs réseaux et d'accroître leurs opportunités dans le commerce et l'investissement.

86. Le Comité **a pris note** des activités suivantes organisées par la CICIA et **a invité** le secteur privé des États membres à participer activement aux activités suivantes:

- La 17ème Réunion du secteur privé pour les Etats Membres de l'OCI, qui se tiendra en 2018,
- Le 10ème Forum des Femmes d'Affaires dans les pays Islamiques se tiendra au Soudan / Egypte en 2018,
- Un Atelier spécialisé / Programme de Formation qui se tiendra en 2018;

    - Promotion des industries artisanales à travers les PME,
    - Augmenter les entreprises existantes grâce au développement des compétences et
    - Explorer les destinations pour le tourisme de santé

- L'Atelier sur la Promotion de la Croissance et la Technologie Verte sur l'axe d'Alimentation et de l'eau et l'Energie dans les Etats Membres de l'OCI – les Défis et les Opportunités, qui se tiendra dans la première moitié de 2019.
- Forum des chambres de commerce qui se tiendra en 2018,

87. Le Comité **a pris note** de l'organisation du Programme de Formation concernant le « Soutien de l'Entreprenariat Technologique et la Gestion des Parcs Technologiques & d'Incubation des Affaires » qui s'est déroulé entre le 23 et le 25 avril 2018 à Istanbul, République de Turquie.

88. Le Comité **a pris note** du progrès sur les progrès accomplis par la CICIA et l'Union des Chambres et Bourses de Turquie (TOBB), la Chambre de Commerce de Konya et la Bourse de Konya pour présenter les meilleures pratiques adoptées par Konya pour l'échange de marchandises vers le Soudan et les autres Etats Membres intéressés.

89. **Rappelant** la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC et de la 45ème Réunion du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, le Comité **s'est félicité** de l'organisation par le TOBB et le CICIA, de la première Réunion du Groupe de Travail sur la création du Centre d'Arbitrage de l'OCI affilié à la CICIA, à Istanbul le 13 avril 2018 et a **demandé** au TOBB et au CICIA d'inviter ensemble les Chambres de Commerce des Etats Membres à la deuxième Réunion du Groupe de Travail sur la création d'un Centre de l'Arbitrage de l'OCI, qui se tiendra à Istanbul en Juillet 2018, afin de discuter et de finaliser l'élaboration des documents techniques de ce Centre, et de soumettre un rapport sur cette question à la 34ème Session du COMCEC.

Point 6 de l'ordre du jour : Amélioration des transports et des communications

90. **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et la Communication tenue le 15 mars 2018 à Ankara, Turquie sur le thème « Gouvernance des Corridors de Transport dans les Etats membres de l'OCI: Défis, Cas et Leçons Politiques », le Comité **a accueilli favorablement** les recommandations suivantes:

    - Développer / améliorer un cadre juridique, institutionnel et réglementaire permettant d'assurer une coordination et une coopération efficaces entre les pays concernés et d'atteindre des objectifs exigeant des réformes.
    - Création d'un secrétariat / unité de coordination dédié au corridor pour faciliter la gouvernance des corridors en assurant une communication et une coordination permanentes entre les pays concernés.
    - Promouvoir le développement de la gouvernance des corridors de transport de manière holistique, en combinant des mesures rigoureuses telles que l'infrastructure et des mesures non contraignantes telles que le soutien politique, la consultation des parties prenantes et le renforcement des capacités.
    - Rechercher le soutien des organisations internationales concernées dans la poursuite de la gouvernance des corridors, en particulier dans la phase initiale du développement des corridors.

    (Le document de recommandations de politiques, y compris leur raisonnement, est joint en Annexe VIII.)

91. Le Comité **a appelé** les Etats membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications à participer activement à la 12ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications qui se tiendra le 11 octobre 2018 à Ankara sous le thème « La Planification de l'Infrastructure Nationale de Transport dans les Etats Membres de l'OCI ». Le Comité a **également appelé** les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications.

92. Le Comité a **salué** les efforts de la Côte d'Ivoire en partenariat avec le Burkina Faso et le Mali pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Améliorer la Capacité de Sécurité Routière en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali » en 2017 sous le quatrième appel de projet dans le cadre du Financement du Projet du COMCEC.

93. Le Comité a **également salué** les efforts de la Gambie, de l'Iran, de la Jordanie et du Nigéria pour les projets suivants qui seront mis en œuvre en 2018 dans le cadre du cinquième appel de projet dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC.

- Le Projet intitulé « Analyse des Systèmes de Gestion des Bases de Données Routières dans les Pays Sélectionnés de l'OCI » sera mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sénégal, le Nigéria et la Turquie,
- Le Projet intitulé « Étude de Faisabilité du Corridor de Transport Iran-Caucase » qui sera mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec l'Azerbaïdjan et la Turquie,
- Le Projet intitulé « Étude de Faisabilité pour la Reconstruction de l'Ancienne Ligne de Chemin de Fer ottomane du Hedjaz », qui sera mis en œuvre par la Jordanie en partenariat avec l'Iraq et la Turquie,
- Le Projet intitulé « Promouvoir l'Utilisation du Haut Débit dans la Recherche et l'Education parmi les États Membres de l'OCI » sera mis en œuvre par le Nigeria en partenariat avec la Malaisie, la Turquie et la Gambie.

94. Le Comité a **souligné** que les Etats Membres devraient continuer à partager leurs expériences respectives, en y incluant, lorsque c'est possible, les données pertinentes, en ce qui concerne les projets de connectivité ainsi que les corridors économiques et de transport, à travers entre autres les réunions de Groupes de Travail pertinents, les séminaires, les ateliers du COMCEC, et une possible plate-forme informatique dans le futur.

95. Le Comité **a pris note** des efforts du Secrétariat Général de l'OCI pour sensibiliser les Etats Membres de l'OCI concernés à la nécessité d'inclure les segments nationaux respectifs le long du corridor ferroviaire Dakar-Port Soudan de l'OCI dans leurs plans de développement nationaux, **a demandé** les Etats Membres concernés de soumettre leurs études de faisabilité bien conçues au Groupe de la BID et à d'autres banques internationales de développement pour obtenir un soutien technique et un financement adéquats pour ce projet et **également demandé** au Secrétariat Général d'informer régulièrement les Etats Membres concernés sur les progrès accomplis dans la réalisation du projet.

Point 7 de l'ordre du jour: Développement d'un Secteur du Tourisme Durable et Compétitif

96. **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme le 15 février 2018 à Ankara sur le thème « Stratégies de Développement et d'Institutionnalisation des Destinations dans les Etats Membres de l'OCI », le Comité a **accueilli** favorablement les recommandations politiques suivantes:

- Encourager la création / le renforcement des organisations de gestion des destinations (OGD) publiques et privées locales et régionales en leur attribuant des responsabilités liées à la planification, au développement, à la commercialisation et à la gestion des destinations.
- Planification de l'offre et de la demande ainsi que l'identification et le suivi des KPI pour assurer le développement durable du tourisme à destination.
- Encourager l'autofinancement des OMD et améliorer l'efficacité ainsi que la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources.
- Promouvoir les destinations en formant des alliances avec les pays de l'OCI et les alliances avec les parties prenantes externes.

(Le document de recommandations de politiques, y compris leur raisonnement, figure en annexe IX.)

97. Le Comité **a invité** les Etats Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme à participer activement à la 12ème Réunion du Groupe de travail sur le Tourisme qui se tiendra le 13 septembre 2018 à Ankara sous le thème « Stratégies de Marketing de Destinations des Etats Membres de l'OCI ». Le Comité a également **appelé** les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de travail sur le tourisme du COMCEC.

98. Le Comité **a pris note** du rapport de la 6ème Réunion du Forum du Tourisme du Secteur Privé de l'OCI / COMCEC tenue le 8 mars 2018 à Istanbul, Turquie sur le thème « Le Patrimoine Culturel comme Outil pour le Tourisme Durable dans les Etats Membres de l'OCI ».

99. Le Comité **a salué** les efforts déployés par le Mozambique, le Soudan, la Gambie et le SESRIC pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 dans le cadre du quatrième appel de projet dans le cadre du Projet de financement du COMCEC:

- Le Projet intitulé « Renforcement des Capacités de la Main-d'œuvre Touristique Musulmane » mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec le Mali et le Sénégal,

- Le Projet intitulé « Améliorer la Capacité des Producteurs Artisanaux et des Clients dans les Etats Membres de l'OCI » mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec le Tchad et Djibouti,

- Le Projet intitulé « Développement d'un Programme de Formation et de Certification pour le Secteur du Voyage, du Tourisme et de l'Hôtellerie Adaptés aux Besoins des Musulmans » mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigéria et le Sénégal,

- Le Projet intitulé « Programme de Formation sur le Développement et la Promotion du Tourisme Adaptés aux Besoins des Musulmans dans les Etats Membres de l'OCI » mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 18 Etats Membres.

100. Le Comité a **également salué** les efforts du Burkina Faso, de l'Iran, du Mali, du Mozambique et du SESRIC pour les projets suivants qui seront mis en œuvre en 2018 dans le cadre du cinquième appel de projet dans le cadre du projet COMCEC.

- Le Projet intitulé « Renforcer la Résilience du Secteur du Tourisme face aux Crises par la Communication » qui sera mis en œuvre par le Burkina Faso en partenariat avec le Niger et la Côte d'Ivoire,

- Le Projet intitulé « Inclusion des Communautés Locales dans des Parcs de Tourisme Adaptés aux Besoins des Musulmans et Durables dans Certains Etats Membres de l'OCI » sera mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec la Turquie et la République Kirghize,

- Le Projet intitulé «Formation sur la Communication de Crise dans le Tourisme pour Certains Etats Membres de l'OCI » sera mis en œuvre par le Mali en partenariat avec quatre autres Etats Membres,

- Le Projet intitulé « Tourisme Communautaire par la Promotion des Sites du Patrimoine pour l'Allègement de la Pauvreté » sera mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec quatre autres Etats Membres,

- Le Projet intitulé « Améliorer l'Ecosystème du Tourisme Islamique dans les Etats Membres de l'OCI: Destination et Développement du Secteur » sera mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 13 Etats Membres.

101. Le Comité a **salué** la tenue de la 10ème Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) du 5 au 7 février 2018 à Dhaka / Bangladesh et a **salué** le choix de Dhaka / Bangladesh et Gabala / Azerbaïdjan respectivement comme Villes de Tourisme de l'OCI, pour 2019 et 2020.

102. Le Comité a **souligné** que la coopération du tourisme entre les Etats Membres peut être améliorée davantage en ayant des activités de promotion de destination sous régionale unique parmi les trois sous-groupes de l'OCI.

103. Le Comité a **invité** les Etats Membres à encourager leurs institutions pertinentes, leurs entreprises de tourisme et d'opérateurs de tour, etc. à intensifier leurs efforts à travers, entre autres, l'organisation de campagnes de promotion et de tours supplémentaires à Jérusalem pour soutenir les résidents palestiniens de Jérusalem et pour faire preuve de solidarité.

Point 8 de l'ordre du jour : Accroître de la Productivité du Secteur Agricole et Maintenir la Sécurité Alimentaire

104. Notant avec satisfaction la convocation de la onzième Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture le 22 février 2018 à Ankara sur le thème « Améliorer la Performance des Marchés Agricoles : Développement de Systèmes d'Information sur les Marchés Agricoles », le Comité a accueilli favorablement les recommandations suivantes;

- **Concevoir des Systèmes d'Information de Marché (SIM) en évaluant et en examinant les parties prenantes ciblées avec un soutien budgétaire soutenu et un cadre efficace de suivi et d'évaluation**
- Développer des capacités suffisantes pour la surveillance des stocks, l'analyse des tendances et les prévisions, ainsi que d'autres sujets pertinents, au-delà de la fourniture d'informations sur les prix pour un système de gestion de l'information plus performant
- Relier les SIM à d'autres institutions de soutien du marché et / ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels
- Former les mécanismes / plateformes nécessaires pour une meilleure coordination entre les principales parties prenantes et assurer un examen efficace de la qualité de l'information fournie

(Le document de recommandations sur les politiques, y compris leur raisonnement, est joint en annexe X.)

105. Le Comité a appelé les Etats Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail Agricole du COMCEC à participer activement à la 12ème Réunion du Groupe de Travail Agricole du COMCEC qui se tiendra le 20 septembre 2018 sur le thème « Analyse des Structures du Commerce Agroalimentaire pour Promouvoir les Réseaux d'Echanges Agroalimentaires entre les Etats Membres de l'OCI ». Le Comité a également appelé les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.

106. Le Comité a salué les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 dans le cadre du quatrième appel de projet dans le cadre de Financement de Projet du COMCEC:

- Le Projet intitulé « Réduction des Pertes Post-récolte dans les Céréales pour Améliorer les Conditions de Vie en Milieu Rural » mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec l'Indonésie et le Nigéria,

- Le Projet intitulé « Améliorer les Revenus des Petits et Moyens Agriculteurs des États Membres de l'OCI par la Réduction des Pertes de Production Animale » mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec le Brunei Darussalam, la République Arabe d'Égypte, la Malaisie et le Soudan,

107. Le Comité a également salué les efforts déployés par l'Indonésie et la Turquie pour mettre en œuvre les projets suivants en 2018 dans le cadre du cinquième appel de projet dans le cadre du projet de financement du COMCEC :

- Le Projet intitulé « Développement d'un Système d'Information sur les Marchés Agricoles pour les Agriculteurs Horticoles » sera mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec six autres Etats Membres,

- Le Projet intitulé « Amélioration des Services de Vulgarisation Agricole » sera mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

108. Le Comité a salué l'offre de la République de Turquie d'accueillir la huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole dans le dernier trimestre de 2019 à Istanbul et a appelé les Etats Membres, les Organes et les Institutions concernées de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

Point 9 de l'ordre du jour : Allègement de la Pauvreté

109. **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté tenue le 5 avril 2018 sur le thème « Qualité de l'Education dans les Etats Membres de l'OCI », le Comité **a accueilli favorablement** les recommandations suivantes:

- Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants, en particulier ceux qui enseignent dans les écoles défavorisées et pauvres en améliorant les taux de salaire, les interventions pédagogiques, les incitations à la performance, la formation et les réformes curriculaires
- Accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à l'adoption et à l'utilisation généralisée des nouveaux modèles basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Promouvoir de meilleures opportunités d'apprentissage pour la petite enfance grâce à une éducation préscolaire accessible et abordable
- Assurer un universalisme progressif pour combler l'écart entre riches et pauvres en termes de résultats d'apprentissage
- Renforcer et améliorer la responsabilisation grâce à l'engagement parental et impliquer les parents dans le suivi de l'éducation de leurs enfants et intensifier l'interaction parent-enseignant pour améliorer la prestation de l'éducation

(Le document de recommandations de politiques, y compris leur raisonnement, est joint en annexe XI).

110. Le Comité **a appelé** les Etats Membres, qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté, à participer activement à la 12ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté qui se tiendra le 4 octobre 2018 sur le thème : « Développement des Compétences dans les Etats Membres de l'OCI : Formation Professionnelle ». Le Comité a **également appelé** les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.

111. Le Comité **a salué** les efforts de l'Albanie, de la Gambie, de l'Indonésie et du Surinam pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 dans le cadre du quatrième appel de projet dans le cadre du projet du COMCEC.

- Le Projet intitulé « Création d'une Feuille de Route pour un Service Social Intégré pour le Logement » mis en œuvre par l'Albanie en partenariat avec la Turquie et l'Azerbaïdjan,
- Le Projet intitulé « Formation sur l'Entrepreneuriat et la Gestion des Petites Entreprises pour les Femmes en Gambie, au Sénégal et en Sierra Leone » mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec la Sierra Leone et le Sénégal,
- Le Projet intitulé « Renforcer les Moyens de Subsistance Durables Communautaires pour Assister les Pauvres en Ouvrant le Canal de Commercialisation par le Commerce Electronique » mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec la Turquie et la Malaisie,
- Le Projet intitulé « Professionnalisation des Services de Garde d'Enfants dans Certains Pays de l'OCI » mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec le Nigéria et la Guyane.

112. Le Comité a également **salué** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour les projets suivants qui seront mis en œuvre en 2018 dans le cadre du cinquième appel de projet dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC :

- Le Projet intitulé « Formation sur l'Entrepreneuriat pour les Enseignants dans les Pays Sélectionnés de l'OCI » sera mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec la Malaisie et le Maroc,
- Le Projet intitulé « Améliorer le Système de Guichet Unique pour la Protection Sociale et l'Allègement de la Pauvreté dans les Pays de l'OCI » sera mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec quatre autres Etats Membres.

i) Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)

113. Le Comité **a réitéré sa demande** aux Etats Membres qui ont promis au FSID de remplir leurs engagements et à ceux qui n'ont pas encore promis au FSID de le faire afin de permettre au Fonds d'entreprendre plus de projets de développement dans les Etats Membres. Le Comité a **également demandé** aux Etats Membres d'envisager de prendre des engagements supplémentaires de façon appropriée et sur une base volontaire.

114. Rappelant la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC sur les observations des Etats Membres pour améliorer la performance du Fonds dans le but de réduire la pauvreté à travers, entre autres, l'augmentation de la base du projet et la sensibilisation du Fonds en mettant l'accent sur un plus grand nombre de projets, en particulier des projets de petite et moyenne envergure subventionnés. Le Comité a **demandé** au FSID de tenir compte de ces observations lors de la planification de ses futurs programmes et activités.

115. Prenant note des rapports du BID au sujet du FSID et du PSDA, le Comité a **demandé** au BID de préparer les rapports d'évaluation au sujet du FSID et du PSDA en fournissant des détails au sujet de la situation de la mise en œuvre des projets sous ces programmes, y compris les objectifs, les partenaires, les bénéficiaires, les résultats, etc., et de les soumettre aux forums pertinents de l'OCI, y compris lors des réunions prochaines du COMCEC.

116. Le Comité **a demandé** au FSID d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources et de plaidoyer auprès de différentes ressources, y compris les ressources non-gouvernementales et le secteur privé dans les États Membres.

117. Le Comité **s'est félicité** des efforts déployés par la Banque Islamique de Développement (BID) pour mobiliser des ressources auprès de différentes institutions de financement en vue d'une mise en œuvre plus efficace du FSID et du PSDA.

118. **Rappelant** les résolutions pertinentes des 32ème et 33ème Sessions du COMCEC, le Comité a **réitéré sa demande** à la BID de finaliser l'allocation du financement au projet de renforcement des capacités du SESRIC pour la finalisation réussie du Programme pour le Coton de l'OCI.

ii) Programme de l'OCI-VET

119. Le Comité **s'est félicité** des efforts continus du SESRIC pour initier et mettre en œuvre divers programmes de renforcement des capacités et cours de formation dans différents domaines et domaines d'intérêt pour les États Membres en vue de renforcer les capacités et la qualité des ressources humaines dans ces pays et **a demandé** au SESRIC de mobiliser plus de ressources financières pour le programme.

120. Le Comité **a appelé** les États Membres à participer et à soutenir les différents programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans le cadre du programme de l'OCI-VET.

121. Le Comité a **demandé** au SESRIC de conduire davantage de programmes de formation qui soient centrées sur l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes dans le cadre de l'OCI-VET.

iii) Mise en œuvre des ODD

122. **Rappelant** la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC, le Comité **a demandé** au Bureau de Coordination du COMCEC de continuer à compiler les activités pertinentes des Institutions de l'OCI, qui sont menées vers la mise en œuvre des ODD et de les soumettre aux sessions annuelles du COMCEC.

123. Le Comité **a pris note** des résultats de « L'Enquête sur la Tendance sur les Priorités de l'ODD des Etats Membres de l'OCI » menée par le SESRIC pour identifier les domaines d'ODD prioritaires pour les Etats Membres, a invité les Etats Membres qu'ils ne l'ont pas encore fait à compléter l'enquête, **a demandé** au SESRIC de soumettre à la 34ème Session du COMCEC, un rapport actualisé sur les résultats de l'enquête, il a en outre demandé aux institutions de l'OCI de planifier et de conduire des activités basées sur les ODD prioritaires comme indiqué dans le rapport mentionné ci-dessus.

Point 10 de l'ordre du jour : Renforcement de la Coopération Financière

124. Prenant note avec satisfaction de la convocation de la 10ème Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière du COMCEC tenue le 29 mars 2018 à Ankara sur le thème «Rôle des Sukuk dans les marchés de capitaux Islamiques», le Comité a accueilli favorablement les recommandations suivantes;

- Élaborer un cadre législatif et réglementaire habilitant pour les marchés de capitaux Islamiques et promouvoir une collaboration solide entre les principaux acteurs du marché afin d'améliorer l'écosystème pour l'émission de Sukuk.

- Améliorer l'infrastructure du marché et, le cas échéant, le cadre fiscal existant pour l'amélioration de l'émission de Sukuk.

- Développement d'une base de liquidité durable pour soutenir la demande d'actifs conformes à la Charia et faciliter la diversification des acteurs du marché du côté de la demande sur le marché Sukuk.

- Promouvoir un approvisionnement durable en émissions de Sukuk auprès du secteur privé afin de favoriser la diversification des participants de l'industrie du côté de l'offre et d'élargir la courbe de rendement de l'indice de référence.

- Élaboration d'un processus de gouvernance de la charia sans heurt pour accélérer le processus de délivrance des Sukuk, améliorer la clarté des structures des Sukuk, promouvoir l'innovation des produits, renforcer la confiance des marchés et sensibiliser davantage les praticiens de l'industrie.

(Le document de recommandations de politiques, y compris leur raisonnement, figure en annexe XII).

125. Le Comité a appelé les Etats Membres, qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, à participer activement à sa 11ème Réunion qui se tiendra le 25 octobre 2018 à Ankara sous le thème « Gestion du Fonds Islamique ». Le Comité a également appelé les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière.

126. Le Comité a salué les efforts déployés par le Nigéria et la Turquie pour mettre en œuvre les projets suivants en 2018 dans le cadre du cinquième appel de projet dans le cadre du projet de financement du COMCEC :

- Le projet intitulé « Formation et Directives sur l'Emission de Sukuk » qui sera mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Malaisie et le Mozambique,

- Le projet intitulé « Améliorer la Protection des Consommateurs Financiers dans les Pays de l'OCI » sera mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec 18 autres Etats Membres.

i) Forum des Bourses des Etats Membres de l'OCI

127. Le Comité a salué les efforts déployés par le Forum de la Bourse des Etats Membres de l'OCI et ses groupes de travail et a invité les Etats Membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de ce Forum.

128. Le Comité a salué l'offre de la Bourse d'Istanbul en tant que Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI, d'accueillir la 12ème Réunion du Forum en 2018 à Istanbul et a demandé à tous les Etats Membres de participer activement à cet événement.

129. Le Comité a demandé à la Bourse d'Istanbul en tant que Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI de continuer à travailler en coopération avec la BID pour la promotion de l'Indice 50 Charia de l'OCI/COMCEC pour le S&P, ainsi que des sous indices, et de développer des produits et des services efficaces basés sur l'Index.

130. Le **Comité** a **demandé** aux Etats Membres de soutenir de façon active le Groupe de Travail du Forum sur les Indices, en incluant la promotion **de l'Indice 50 Charia de l'OCI/COMCEC pour le** S&P et ses sous indices potentiels, par le biais de la publication de l'Indice sur les sites Internet officiels de leurs Bourses.

131. **Prenant note** du briefing présenté par le Secrétariat du Forum de Bourse de l'OCI sur les efforts déployés, incluant l'utilisation des infrastructures de stockage et de commerce récemment développées par la Bourse d'Istanbul, vers l'établissement d'une plate-forme de commerce et de compensation d'or basé sur un réseau hautement adaptable, visant l'objectif ultime d'une bourse de l'or parmi les Etats Membres qui se sont offerts comme volontaires, le Comité a **demandé** au Secrétariat du Forum de finaliser les travaux techniques nécessaires et de rapporter les progrès lors de la 34ème Session du COMCEC.

132. Le Comité a invité les Etats Membres intéressés à soutenir activement le groupe de travail du Forum sur les Métaux Précieux pour finaliser les travaux nécessaires en accélérant le processus d'intégration des échanges et l'harmonisation des cadres réglementaires.

ii) Coopération entre les Organismes de Régulation des Marchés des Capitaux

133. Le Comité a salué les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des régulateurs du marché des capitaux du COMCEC, notamment le renforcement des capacités, le développement des marchés et la littéralité financière et a appelé les États Membres à soutenir les efforts du Forum pour contribuer à l'accomplissement des mandats des groupes de travail.

134. Le Comité a également accueilli favorablement l'offre du Conseil des marchés des capitaux (CMR) de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 7ème Réunion du Forum CMR du COMCEC en 2018 à Istanbul et a demandé à tous les États Membres de participer activement à cette réunion.

135. [Rappelant la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC, le Comité a pris note du briefing par le Secrétariat du COMCEC pour le Forum des Régulateurs des Marchés du Capital sur l'établissement de la plate-forme électronique du COMCEC pour les biens immobiliers/ Bourse du COMCEC pour les biens immobiliers parmi les Etats Membres intéressés de l'OCI et a demandé au Forum/Secrétariat du Forum de finaliser les préparatifs juridiques, administratifs et technologiques nécessaires pour la mise en place de Bourse du COMCEC pour les biens immobiliers/plate-forme électronique avant la 34ème Session du COMCEC.

136. Rappelant la résolution pertinente de la 33ème Session du COMCEC, le Comité a invité les Etats Membres intéressés à participer activement à la mise en place de la plate-forme électronique des Biens Immobiliers du COMCEC / de la Bourse des Biens Immobiliers du COMCEC et les a invités à identifier leurs organes autorisés au Secrétariat du Forum d'ici le 2 juillet 2018.

iii) Coopération entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires

137. Le Comité a accueilli favorablement l'offre de la Banque Centrale de la République de Turquie d'accueillir la 16ème Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres de l'OCI les 23-25 septembre 2018 à Antalya et **lance un appel** aux Etats Membres afin qu'ils participent de façon active à cet événement.

138. Le Comité a salué les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC parmi les Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres dans différents aspects de la coopération et a demandé au SESRIC de continuer à organiser ces activités pour les institutions compétentes des États Membres.

Point 11 de l'ordre du jour: Préparation de l'Echange de Vues sur "Faciliter le Commerce: Améliorer les Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI"

139. Le Comité a **encouragé** les États Membres à préparer leurs rapports nationaux sur le thème mentionné et à les transmettre par voie électronique au BCC au plus tard le 15 octobre 2018.

i) Thèmes possibles pour la session d'échange de vues de la 35ème Session du COMCEC

140. Le Comité a **pris note** des thèmes suivants de la Session d'échange de vues ministérielle de la 35ème Session du COMCEC :

Thème 1 : Faciliter le Commerce : Disponibilité du Secteur Public des Informations Douanières dans les Pays Islamiques
Thème 2 : Amélioration du Secteur Takaful dans les Pays Islamiques
Thème 3 : Promotion des Systèmes Durables de Vivres dans les Pays Islamiques
Thème 4 : Corridor de Tourisme à Destination Multiple dans les Pays Islamiques
Thème 5 : Amélioration des Services de Santé pour l'Allègement de la Pauvreté dans les Pays Islamiques
Thème 6 : Amélioration de la Mise en Pratique des Partenariats Public-Privé dans l'Infrastructure des Transports des Pays Islamiques

141. Le Comité a **demandé** au Bureau de Coordination du COMCEC de distribuer un questionnaire parmi les Etats Membres pour explorer leurs points de vue sur les thèmes susmentionnés et rendre compte des résultats à la 34ème Session du COMCEC.

Point 12 de l'ordre du jour: Projet d'ordre du jour de la 34ème Session du COMCEC

(Istanbul, 26-29 novembre 2018)

142. Le Comité **a préparé et décidé** de soumettre le projet d'ordre du jour à la 34ème Session du COMCEC.

(Une copie du projet d'ordre du jour de la 34ème Session du COMCEC figure en annexe XIII).

Point 13 de l'ordre du jour : Questions Diverses

143. Le Comité a pris note d'une annonce faite par la délégation Indonésienne selon laquelle le Forum de Développement de l'Indonésie pour 2018 aura lieu à Jakarta le 10 et 11 juillet 2018 et il lance un appel aux Etats Membres et aux Institutions de l'OCI afin qu'ils participent de façon active au forum.

144. Le Comité a également pris note de l'annonce de la délégation Malaisienne concernant le 14ème Forum Economique Islamique qui aura lieu au Kazakhstan le 4 juillet 2018 et a lancé un appel aux Etats Membres et aux Institutions de l'OCI afin qu'ils participent de façon active au Forum.

Session de Clôture

145. Lors de la Session de Clôture présidée par S.E. l'Ambassadeur, Salih Mutlu ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI, le Comité a adopté son Rapport avec ses Annexes.

146. Au nom de toutes les délégations, de la Tête de la Délégation de la Malaisie, Madame Bahria Mohd TAMIL, Directrice Senior au Ministère du Commerce International et de l'Industrie, a exprimé ses félicitations à la République de Turquie et au Bureau de Coordination du COMCEC pour la chaleureuse hospitalité qui a été étendue aux membres du Comité de Suivi et des arrangements excellents.

147. Mr Jakhongir KHASANOV, du Département des Affaires Economiques du Secrétariat Général de l'OCI, a délivré ses remarques de clôture. Dans sa déclaration, Mr KHASANOV a exprimé ses remerciements et ses appréciations à la République de Turquie, pour son hospitalité généreuse dont elle a fait preuve envers les participants. Il a également exprimé sa reconnaissance sincère à tous les Chefs de Délégation et aux autres participants de la Réunion pour leur contribution. Il a de même remercié le Bureau de Coordination du COMCEC pour ses efforts permanents qui ont assuré le succès de la Réunion. En outre, il a souligné l'importance de la mise en œuvre des documents de vision, en particulier en ce qui concerne ceux de l'OCI-2025 : Programme d'Action et de Stratégie du COMCEC.

148. Lors de sa déclaration de clôture, S. E. Salih Mutlu ŞEN, après avoir remercié toutes les délégations pour leurs contributions pendant la Réunion, a souligné que les Etats Membres ont besoin d'exercer davantage d'efforts pour mettre en pratique les recommandations de politiques qui ont été développées dans les Groupes de Travail du COMCEC et qui ont été adoptées lors des sessions ministérielles du COMCEC. A cet égard, S.E. ŞEN a souligné que le mécanisme de Financement de Projet du COMCEC fournit un instrument pratique aux Etats Membres afin de conduire des projets en commun et pour améliorer les capacités institutionnelles et humaines dans un esprit de solidarité et de coopération dans les Etats Membres.

149. S.E. ŞEN a évoqué l'importance et la pertinence de « Faciliter le Commerce : Améliorer les Systèmes de Gestion de Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI » en tant que thème de la Session des Echanges de Vues de la 34ème Session du COMCEC.

150. S.E. ŞEN a rappelé que la 6ème Réunion Annuelle des Points Focaux du COMCEC aura lieu du 3 au 5 juillet 2018 à Ankara. Il a mentionné que les Réunions des Points Focaux fournissent une grande opportunité pour ces dernières de discuter des efforts en cours dans le cadre du COMCEC.

151. S.E. ŞEN a conclu sa déclaration en exprimant ses remerciements aux membres du Comité de Suivi, au Secrétariat Général de l'OCI, au Rapporteur, aux représentants des Institutions de l'OCI, au Bureau de Coordination du COMCEC, aux interprètes, aux traducteurs et à tous ceux qui ont pris part dans l'organisation de la Réunion pour leurs efforts qui ont contribué à en faire un succès.

(Une copie du texte de la déclaration de clôture par S.E. Salih Mutlu ŞEN figure en annexe XIV)

ANNEXES

ANNEXE

I

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA TRENTE QUATRIEME REUNION DU COMITE
DE SUIVI DU COMCEC
(Ankara, les 09-10 Mai 2018)

A. MEMBER COUNTRIES OF THE OIC

REPUBLIC OF INDONESIA
- Mr. FLORENTINUS KRISTIARTONO
  Deputy Director, Ministry of National Development Planning/National Development Planning Agency (BAPPENAS)
- Mr. ARIANTO C. HARTONO
  First Planner Staff, Ministry of National Development Planning/National Development Planning Agency (BAPPENAS)

THE STATE OF KUWAIT
- Mr. NABIL S. AL ABDUL JALIL
  Assistant Undersecretary for Economic Affairs, Ministry of Finance
- Mr. SAAD AL RASHIDI
  Head of OIC Affairs Division, Ministry of Finance
- Mr. ABDULKAREEM AL MUJEEM
  First Secretary, Ministry of Foreign Affairs

MALAYSIA
- Ms. BAHRIA MOHD TAMIL
  Senior Director, Ministry of International Trade and Industry
- Mr. IDZHAM ABDUL HAMID
  Director, Malaysia External Trade Development Corporation (MATRADE)

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN
- Ms. AISHA HUMERA MARIANI
  Joint Secretary, Ministry of Commerce and Textile
- Ms. HINA GUL
  Deputy Secretary, Ministry of Commerce
- Mr. UMER SIDDIQUE
  First Secretary, Embassy of Pakistan in Ankara

THE STATE OF PALESTINE
- Mr. RAFAT OMAR RAYYAN
  Director International Organizations, Ministry of National Economy
- Mr. AZMİ ABU GAHAZALEH
  Counsellor, Embassy of Palestine in Ankara

STATE OF QATAR
- Mr. HASAN ABDULLA AL MOHANADI
  Consultant, Ministry of Cmmerce and Economy

- Mr. RASHID MOHAMED AL BARAIDI
  Expert, Ministry of Commerce and Economy

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Mr. AMR ALAMRI
  Economic Specialist, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. FAWAZ SAAD ALGHAMDI
  Commercial Attache, Ministry of Commerce and Investment

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. YUSUF COŞKUN
  Deputy Minister, Ministry of Development
- H.E. Amb. SALİH MUTLU ŞEN
  Ambassador, OIC Permanent Representative, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SADIK ARSLAN
  Consultant, Presidency of the Republic of Turkey
- Ms. AYŞEGÜL ÇERÇİ
  Manager, Development Bank of Turkey
- Mr. TOLGA BERMEK
  Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. AYHAN TURNA
  Head of Department, Ministry of Customs and Trade
- Mr. İLHAMİ AKTÜRK
  Head of Department, TSE
- Mr. MUSTAFA BAYBURTLU
  Head of Department, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Ms. AYŞE ÇELİKTEN
  Head of Department, Minister of Family and Social Policy
- Mr. SERKAN ÖZDEMİR
  Senior Expert, Development Bank of Turkey
- Ms. MERAL YILDIZ
  Senior Expert, Development Bank of Turkey
- Mr. BORA BÜYÜKKALKAN
  Expert, Ministry of Customs and Trade
- Mr. EDA AKÇA
  Expert/Specialist, Development Bank of Turkey
- Mr. VEYSEL ERGENÇ
  Expert, Undersecretary of Treasury
- Ms. AYŞEGÜL DEMİR
  Expert, Ministry of Economy
- Ms. İMREN OKBİLEK
  EU Expert, Ministry of Customs and Trade
- Ms. ZEYNEP SAATÇİOĞLU
  EU Expert, Ministry of Customs and Trade

- Mr. ÖZGÜ EVİRGEN
  Expert Central Bank of the Republic of Turkey
- Mr. YASİN EKMEN
  Consultant /Legal Advisor, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. ŞEHLA ALİ HASAN
  Assistant Expert, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Ms. ELİF BÜŞRA CEYLAN
  Assistant Expert, EXIM BANK
- İBRAHİM KÜÇÜKİKİZ
  Assistant Expert, Central Bank of the Republic of Turkey
- Ms. GAMZE KASMAN
  Assistant Expert, Undersecretariat of Treasury
- Ms. YASEMİN ÇELİK
  Interpretation, Ministry of Culture and Tourism
- Ms. ÜLKÜ DÖNMEZ

B. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- Mr. JAKHONGIR KHASANOV
  Professional Officer, Economic Affairs Department

C. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. MOKHTAR WARIDA
  Assistant Director General

STATISTICAL, ECONOMIC, SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRIC)

- H.E. Amb. MUSA KULAKLIKAYA
  Director General
- Mr. NABIL M. DABOUR
  Assistant Director General
- Mr. KENAN BAĞCI
  Director of Economic and Social Research Department
- Mr. MEHMET FATİH SERENLİ
  Director of Training and Technical Cooperation Department
- Ms. NENDEN OCTAVARULIA SHANTY
  Researcher
- Ms. ZEHRA ZÜMRÜT SELÇUK
  Director of Economic and Social Research Department
- Dr. ERHAN TÜRBEDAR
  Researcher
- Mr. ATİLLA KARAMAN
  Researcher

- Mr. ONUR ÇAĞLAR
  Technical Cooperation Specialist

D. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB) GROUP

- Dr. NAEL AL-HAJAJ
  Senior Expert
- Mr. YOSEPH ATAA ALSAWADY
- Market Integration Specialist
- Mr. NAZAR ELTAHIR
- Market Integration Specialist
- Mr. HARUN CELİK
  Senior Manager, ITFC
- Mr. DJAMEL GHRIB
  Senior Technical Assistant to the CEO, ICIEC

E. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND AGRICULTURE (ICCIA)

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
  Assistant Secretary General

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Mr. MOHAMMAD ZAFAR BHATTI
  Director Finance

STANDARDS AND METROLOGY INSTITUTE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SMIIC)

- Mr. İHSAN ÖVÜT
  Secretary General
- Ms. EMEL GÖNÇ
  Executive Assistant

F. INVITED INSTITUTIONS

SECRETARIAT OF OIC MEMBER STATES' STOCK EXCHANGES FORUM

- Mr. MAHMUT VARLI
  Assistant Specialist
- Mr. HAKAN AYTEKİN
  Manager

SECRETARIAT OF COMCEC CAPITAL MARKETS' REGULATORS FORUM

- Ms. SEÇİL SAYIN KUTLUCA
  Senior Legal Expert, Capital Markets Board of Turkey

SECRETARIAT OF OIC / COMCEC SECTOR PRIVATE TOURISM FORUM

- Mr. MUSTAFA ÖZSOY
  Expert, Ministry of Culture and Tourism

G. COMCEC COORDINATION OFFICE

- Mr. MEHMET METİN EKER
  Director General, Head of COMCEC Coordination Office
- Mr. SELÇUK KOÇ
  Head of Department
- Mr. BURAK KARAGÖL
  Head of Department
- Mr. MEHMET ASLAN
  Head of Department
- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Senior Expert
- Mr. GÖKTEN DAMAR
  Expert
- Mr. DENİZ GÖLE
  Expert
- Mr. MEHMET TARAKÇIOĞLU
  Expert
- Mr. CAFER BİÇER
  Expert
- Mr. MEHMET YAŞAR ŞAF
  Expert
- Ms. VİLDAN BARAN
  Expert
- Ms. AYLİN ŞENOL GÜN
  Expert
- Ms. AYTEN KAÇAR
  Expert
- Mr. ALİ ORUÇ
  Expert
- Mr. MEHMET AKİF ALANBAY
  Expert
- Mr. MUSTAFA ADİL SAYAR
  Expert
- Mr. NİHAT AKBALIK
  Expert

- Mr. OKAN POLAT
  Expert
- Mr. HASAN YENİGÜL
  Expert
- Mr. C. CANER UYANIK
  Expert
- Mr. FATİH ARSLAN
  Expert

ANNEXE

II

Original : Turc

**MESSAGE DE SON EXCELLENCE RECEP TAYYİP ERDOĞAN,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC**

**34EME REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC
(Ankara, 9 mai 2018)**

Monsieur le Président,
Chers membres du comité de suivi du COMCEC,

Je vous salue tous du plus profond de mon cœur, avec tous mes respects.

ESSELAMU ALEYKÜM WA RAHMETULLAHİ WA BEREKATÜH.
QUE LE SALUT, LA COMPASSION, LA PROSPERITE D'ALLAH SOIT AVEC VOUS.

Je souhaite la bienvenue à vous tous, nos chers invités venus chez nous des quatre coins des pays de l'Islam.

Je souhaite que la 34ème Réunion du Comité de suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de Coopération Islamique (COMCEC) soit bénéfique pour les Musulmans, ainsi que pour toute l'humanité.

Chers invités,

Le monde de l'Islam est la scène de développement très important ces dernières années.

Nos frères musulmans vivent des problèmes importants dans de nombreuses régions, depuis le temps jusqu'en Libye, depuis le Yémen jusqu'en Syrie, depuis le Myanmar jusqu'en Somalie.

Des millions de nos frères subissent un nettoyage ethnique, et des oppressions qui seront inscrites dans la honte l'histoire de l'humanité, comme dans l'exemple des Musulmans Rohingya.

Face à ces développements, la mission la plus importante qui nous incombe en tant que pays de l'Islam est de renforcer notre fraternité, et d'agir dans l'union et la solidarité.

La Turquie essaie d'assumer sa part à ce sujet en portant assistance à plus de 4 millions de réfugiés, en agissant en solidarité avec les opprimés, à commencer avec les palestiniens et les syriens, et en accordant une importance spéciale à la protection de l'état de droit de Jérusalem face aux attaques continuelle.

Nous avons eu une attitude claire sans équivoque face à tous les événements importants qui concernent le monde de l'Islam, depuis les premiers moments de notre Mandat de Présidence Actuelle de l'Organisation de Coopération Islamique.

Nous avons mis en branle le potentiel de notre organisation et nous nous sommes efforcés de défendre comme il se doit les problèmes de nos frères Musulmans sur la scène internationale.

Nous ne sommes pas restés silencieux face à l'oppression subie par les Musulmans Rohingya, et nous avons exercé des efforts intenses pour mettre fin à cette oppression en prenant des initiatives tant auprès des pays qu'auprès des organisations internationales.

En outre, nous avons proclamé Jérusalem Est comme capitale de l'État Palestinien, lors du Sommet Islamique extraordinaire qui a eu lieu avec Jérusalem comme ordre du jour, à Istanbul le 13 décembre 2017.

Nous avons fait en sorte que le monde entier s'oppose à une erreur historique concernant Jérusalem, à l'occasion de la Séance Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies réunie en urgence le 21 décembre, avec le soutien des autres pays ayant fait preuve de bon sens et de prudence.

Je voudrais présenter une fois de plus mes remerciements à tous nos frères et surtout les présidents des pays membres, qui nous ont constamment apporté leur soutien, leur assistance.

Chers Délégués,

Il est nécessaire que le monde Islamique réalise son potentiel du point de vue commercial et économique.

Nous accordons à ce stade une importance toute particulière pour cette raison à ce que le SPC-OCI, qui est notre projet commercial de préférence, soit mis en action.

Dans le but de pouvoir assurer la mise en application du SPC-OCI, j'invite les pays qui ont approuvé les accords à transmettre leurs listes de concessions, et les pays qui n'ont pas encore complété leur processus d'approbation de ratification des accords à les compléter.

Par ailleurs, il est également indispensable de simplifier les procédures douanières et d'harmoniser les différentes pratiques entre nos douanes afin de pouvoir faciliter le commerce.

Ce faisant, nous devons en même temps améliorer et optimiser la gestion du risque en ce qui concerne nos douanes.

En ce sens, je considère extrêmement opportune et pertinente la tenue de la séance des échanges de points de vue du COMCEC de cette année sur le thème : « Facilitation du Commerce : Amélioration de la Gestion des Risques de nos Douanes ».

Il est en outre nécessaire que nous prenions dès maintenant les initiatives à long terme qui renforceront nos infrastructures économiques.

Nous devons accorder davantage d'importance à la technologie, à la production, et en particulier à la production de valeur ajoutée.

Nous devons prendre des initiatives pour la production d'articles ayant une haute valeur ajoutée, dans des domaines exigeants une technologie de pointe comme l'énergie, l'énergie renouvelable, les ordinateurs et les logiciels, l'éducation, la télécommunication, la santé, les médicaments, et les instruments médicaux.

Un système éducatif satisfaisant, de qualité, qui s'ouvre vers le futur, est la clé du développement économique, de la prospérité et de la paix sociale.

Un autre élément que je considère important est l'évaluation efficace de nos acquis économiques, dans notre propre région avant tout avec priorité.

Nos économies et notre coopération se renforceront dans la mesure où les pays Islamiques réaliseront des investissements les uns chez les autres, et renforceront leur commerce.

Nous devons bien utiliser les opportunités d'investissement et de commerce dans notre région et nous considérer les uns les autres comme étant des partenaires stratégiques du point de vue économique, aussi.

Les experts des pays membres discutent nos problèmes communs à l'occasion des Réunions des Groupes de Travail se déroulant dans le cadre de la stratégie du COMCEC et développent des recommandations de politique pouvant contribuer à la constitution des solutions à ceux-ci.

L'implémentation, grâce au Financement de Projet du COMCEC, de ces recommandations de politique sert au rapprochement des politiques dans divers secteurs parmi nos pays.

Finalement, je considère que les initiatives comme la Bourse de l'Or, la Bourse des Biens Immobiliers et le Centre d'Arbitrage dont les préparatifs sont menés dans le cadre du COMCEC, contribueront de façon significative nos possibilités de coopération.

Je suis convaincu que les mesures nécessaires seront prises sans perte de temps afin de pouvoir concrétiser ces initiatives sans délai.

C'est avec ces réflexions que je souhaite que la 34ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC se déroule avec succès, et vous confie tous à Allah.

ANNEXE

III

Original : Anglais

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. MONSIEUR YUSUF COŞKUN, VICE-MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
34ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC
(Ankara, 9 mai 2018)

As-Selamu Alaikum,
Chers membres du Comité du Suivi,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais exprimer mon plaisir sincère d'être avec vous une fois de plus, à l'occasion de la 34ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC en vous souhaitant tout la bienvenue à Ankara. Le Comité de Suivi ne cesse de remplir une mission importante en terme de révision et de surveillance de la mise en œuvre des programmes et des projets à l'ordre du jour du COMCEC, en relevant les défis concernant la mise en œuvre des décisions du COMCEC, en préparant l'ordre du jour du COMCEC et en formulant des recommandations importantes dans nos domaines de coopération. Je vous souhaite dès maintenant une réunion fructueuse dans vos cruciales délibérations.

Chers participants,

Nous traversons des temps difficiles dans l'histoire et le besoin d'actions économiques et commerciales coordonnées et de responsabilités conjointes est plus grand que jamais. Les développements politiques dans la région de l'OCI ont une répercussion importante sur la durabilité de l'économie et de nos efforts de développement. Notre mission la plus urgente aujourd'hui est peut-être d'atteindre un niveau plus élevé de coopération et de collaboration économiques et commerciales entre nous afin de mieux résister face les développements politiques et économiques néfastes, dans le monde aussi bien que dans la région de l'OCI.

À cet égard, nous devons atteindre les nouveaux objectifs intra-OIC, concrétiser les décisions du COMCEC en atteignant entre autres les 25 % de commerce intra-OIC d'ici 2025 et nous devons parvenir à la coordination des politiques dans nos efforts de développement. Je suis convaincu que nous pourrons atteindre et même dépasser nos objectifs avec des efforts sincères.

Chers Délégués,

Notre performance en termes d'importation et d'exportation est actuellement loin des niveaux désirés. La totalité des exportations de l'OCI a eu tendance à diminuer dans les dernières années. En 2012, la totalité des exportations de l'OCI était d'environ 2,2 trillions de dollars. Quoiqu'il en soit, ce montant a été réduit de façon drastique jusqu'à 1,4 trillions de dollars en 2016. D'autre part, le total des importations de l'OCI avoisinait les 1,8 trillions de dollars en 2012 ; ce chiffre a également diminué légèrement jusqu'à 1,6 trillions de dollars en 2016. Ainsi, le total du commerce de l'OCI a chuté de 25 %, allant de 4,0 trillions de dollars en 2012 à 3,0 trillions de dollars en 2016. En tant que famille de l'OCI, nous avons également enregistré un déficit du commerce pour la première fois après des années consécutives d'excédent de commerce. Ces chiffres montrent sans équivoque que notre part dans le commerce mondial a récemment fait preuve d'un déclin important. De nombreux éléments ont pesé sur ce déclin. La faible demande mondiale et spécialement la chute des prix du pétrole, l'appréciation du dollar, et les développements politiques dans la zone de l'OCI sont les facteurs fondamentaux de ce déclin. Cette diminution devrait être considérée comme une question alarmante pour nous et elle nous rappelle la nécessité de réformes économiques et de diversification pour nos économies.

Chers Collègues,

Selon les prévisions de l'OMC et du FMI, la croissance économique mondiale sera légèrement renforcée à 3,1 % pour 2018 et 3,9 % pour 2019[1]. À cet égard, la croissance moyenne annuelle mondiale pour 2021 sera d'environ 3,0 %. Compte tenu de la croissance négative des années précédentes, spécialement au début des années 2010, cette reprise fragile est prometteuse. Quoiqu'il en soit, on s'attend à ce que cette reprise encourageante soit marquée par une croissance plus forte dans un nombre limité de marchés développés et émergents. En tant que pays Islamiques, nous devrions faire preuve d'une plus grande présence dans les marchés mondiaux pour un avenir meilleur, avec des produits de réputation internationale plutôt qu'avec nos matières premières.

Aujourd'hui, les développements technologiques changent constamment les modes de production dans le monde. Avec le concept de l'économie de connaissance/information, les processus de production existant ont été transformés à travers les systèmes intelligents. De nos jours, nous discutons plus

[1] IMF, World Economic Outlook Update, January 2018 and WTO, Trade Statistics and Outlook Press Release/793

que jamais de questions comme l'intelligence artificielle, l'automation et le secteur 4.0. Par conséquent, dans un tel monde, nous ne devrions pas manquer l'occasion de saisir au vol cette transformation et nous devrions construire des structures industrielles assurant une haute valeur ajoutée en transformant nos infrastructures existantes et notre société.

Chers Délégués,

La facilitation du commerce a un impact important sur les volumes commerciaux en réduisant la charge des procédures inefficaces, en augmentant la transparence, en améliorant le climat pour l'investissement et la recherche de moyens pour la mise en œuvre de solutions technologiques. À cet égard, nous devrions simplifier et harmoniser nos procédures douanières pour réduire les coûts, le temps et l'énergie de nos commerçants afin d'augmenter leur compétitivité.

D'un autre côté, la qualité de l'infrastructure des transports est un facteur important pour l'économie des coûts, du temps et de l'énergie. En effet, une infrastructure bien développée et performante diminue non seulement la distance, mais elle intègre également les marchés et les relie entre eux à des coûts très bas. Néanmoins, le développement des corridors transnationaux exige des efforts partagés par toutes les parties prenantes, y compris les pays de l'itinéraire. Nous devrions exercer les efforts les plus importants afin d'avoir plus de poids dans le commerce mondial, pour revivifier les trajets commerciaux importants de notre région, y compris la nouvelle Route de la Soie, l'Initiative Une Ceinture, Une Route et la Voie Ferroviaire Dakar-Port Soudan, en complétant les tronçons manquants ou en renforçant la gouvernance dans les points de passage.

Je suis sincèrement convaincu que la déclaration de nos Ministres adoptée lors de la 33ème Session du COMCEC sous l'égide du Président de la République de Turquie, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN au sujet de « l'Amélioration des Corridors de Transports Transnationaux parmi les Etats Membres de l'OCI » éclairera notre parcours afin d'assurer plus d'efficacité dans nos secteurs et corridors de transport.

Chers Invités,

Nous devrions également mettre notre infrastructure de logiciels à niveau, que ce soit pour plus d'efficacité frontalière et douanière ou pour une circulation plus fluide dans les corridors transnationaux. Les procédures et les passages douaniers devraient également être facilités alors que nous construisons les corridors de transport. Considérant l'importance de cette question, nous avons consacré la session des échanges de vues de la 34ème Session du COMCEC au thème :

«Faciliter le Commerce : Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI ». Le partage de nos expériences et notre assistance aux Etats Membres frères approfondiront certainement nos efforts de coopération et renforceront la gouvernance de nos institutions douanières et le bon fonctionnement des corridors de transport.

Chers Participants,

Les efforts entrepris dans le cadre de la Stratégie du COMCEC nous fournissent de nouvelles opportunités pour la coopération, en particulier pour le partage des expériences et pour les leçons à tirer des expériences des autres et des bonnes pratiques. Les groupes de travail ont conclu avec succès 11 cycles de réunion dans 6 domaines de coopération depuis 2013 et ont délibéré sur des questions et des thèmes importants dans chaque domaine de coopération dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Je suis convaincu que les recommandations de politique de ces réunions fourniront une base pour des actions de politique concrète dans nos Etats Membres.

En ce qui concerne le mécanisme du Financement de Projet du COMCEC, 46 projets ont été mis en œuvre avec succès par les Etats Membres et les Institutions de l'OCI jusqu'à présent. 19 projets ont été mis en œuvre avec 36 Etats Membres bénéficiaires pour cette année. Je voudrais souligner que l'efficacité des programmes et des projets du COMCEC et le succès de nos initiatives pour la coopération économique et commerciale dépend de vos efforts soutenus et vos contributions. Saisissant cette occasion, je voudrais inviter tous les Etats Membres à bénéficier davantage de ces mécanismes, des groupes de travail et du mécanisme du Financement de Projet du COMCEC .

Chers Amis,

La mise en opération du projet du COMCEC constituant une pierre angulaire, le Système de Préférences Commerciales parmi les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) est cruciale, non seulement pour l'amélioration du commerce parmi les pays de l'OCI, mais également pour fournir de la matière pour les corridors de transport fonctionnant correctement dans la région de l'OCI. Nous avons déjà atteint le chiffre requis des Etats Membres pour l'instauration du système fin 2014. Quoiqu'il en soit, la liste des concessions n'a pas encore été mise à jour par tous les pays participants. Par ailleurs, nous avons 17 Etats Membres qui ont ratifié tous les Accords du SPC-OCI mais qui n'ont pas encore soumis leurs listes de concessions. Saisissant cette occasion, je voudrais lancer un appel aux pays restants afin qu'ils accélèrent la soumission de leurs listes de concessions mises à

jour. Je voudrais également inviter tous les Etats Membres concernés à compléter leur processus de ratification des accords SPC-OCI pour rendre le système opérationnel au plus tôt.

Je me dois de dire avec regret que nous avons pris du retard pour la mise en application notre système multilatéral préférentiel unifié. Nous devons accélérer ce processus. Par ailleurs nous devons réfléchir sur de nouveaux mécanismes et modalités pour renforcer notre commerce. Nous devons être conscients des opportunités que nous manquons.

Chers Collègues,

Un autre facteur important qui peut contribuer au commerce et à la coopération est l'établissement de mécanismes d'arbitrage efficaces à travers lesquelles les entreprises pourraient résoudre leurs désaccords potentiels. À cet égard, nous avons pris une décision importante lors de la Session précédente du COMCEC et nous œuvrons dans cette direction. Entre-temps, nous sommes également en train de travailler sur l'établissement d'une plate-forme électronique de commerce et de compensation pour l'or et d'une plate-forme électronique de biens immobiliers, comme points importants de notre coopération financière. Étant donné que tous ces mécanismes peuvent contribuer dans une grande mesure à un effort de coopération, nous avons besoin de compléter rapidement le processus de leur établissement.

Chers Collègues,

La coopération, la collaboration et un suivi efficace sont des atouts essentiels pour résoudre les problèmes et dépasser les revers auxquels nous sommes constamment confrontés en tant que Pays Islamiques. En concluant ces remarques, je vous souhaite sincèrement du succès dans vos efforts pendant la 34ème Réunion du Comité de Suivi. Merci beaucoup.

Esselamu Alaikum wa Rahmetullahi wa Barakatuhu.

ANNEXE

IV

Original : Anglais

MESSAGE DE S.E. DR. YOUSEF AL-OTHAIMEEN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI) À LA 34ème SESSION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

ANKARA, RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

9 mai 2018

Votre Excellence, Lütfi Elvan, Ministre du développement de la Turquie,
Excellences, messieurs les Ministres et Chefs de Délégation,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Aleikom wa-Rahmatoullahi wa-Barakatouhou.

C'est pour moi un grand honneur et un privilège de prendre la parole à la 34ème Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC). Permettez-moi tout d'abord et avant tout d'exprimer ma profonde gratitude à Son Excellence le Président Recep Tayyip Erdogan, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ami de la République de Turquie pour leur soutien constant à l'OCI en général et aux activités du COMCEC en particulier.

Cette Réunion du Comité de Suivi a lieu dans la foulée de la 45ème session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), qui s'est tenue à Dhaka, au Bangladesh, les 5-6 mai 2018. Différentes résolutions à caractère économique ont été adoptées par le Conseil, y compris et entre autres, celles portant sur l'organisation d'un certain nombre de réunions consultatives pour les six domaines prioritaires, la politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI (OCI-IDRIP); la création de normes appropriées pour le développement de l'activité touristique islamique élargie entre les États Membres; et pour finir l'harmonisation de l'application des mesures non tarifaires (MNT) afin d'avoir la même compréhension de la portée de ces MNT. J'espère que les décisions de cette réunion de suivi contribueront également à diligenter la mise en œuvre en temps voulu desdites résolutions du CMAE.

De même, deux conférences ministérielles sectorielles de l'OCI, à savoir la 10ème Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) et la 4ème Conférence Islamique des Ministres du Travail (CIMT) se sont récemment tenues à Dhaka au Bangladesh du 5 au 7 février 2018 et à Djeddah en Arabie Saoudite.

Les 21-22 février 2018, respectivement. L'adoption de la Feuille de route stratégique pour le développement du tourisme Islamique et de l'étude sur l'image de marque du tourisme pro-Islamique sur le marché mondial par le 10ème CIMT donnera assurément une impulsion supplémentaire au développement du tourisme intra-OCI. Je suis heureux de vous signaler à cet égard que le développement du tourisme intra-OCI a enregistré une augmentation notable du nombre d'arrivées internationales de 60,9 millions à 67,7 millions au cours de ces quelques dernières années.

En outre, les trois cadres juridiques primordiaux de l'OCI sur la reconnaissance mutuelle des compétences, l'accord bilatéral sur l'échange de main-d'œuvre qualifiée et la stratégie du marché du travail de l'OCI ont été adoptés et entérinés par ladite session de la CIMT. Ces cadres juridiques ont le potentiel voulu pour relever le niveau de notre action commune dans les secteurs critiques pertinents de la création d'emplois, du bien-être des travailleurs, de l'emploi des jeunes et des femmes, du bon fonctionnement des systèmes de reconnaissance des compétences et de la protection sociale.

En outre, les autres réunions ministérielles sectorielles, qui se sont penchées sur la question de la mobilisation des ressources et les actions à engager parmi les Etats Membres de l'OCI dans les domaines socio-économiques pertinents ont permis de revisiter les modalités de mise en œuvre des objectifs convenus de l'OCI pour la prochaine décennie. De leur côté, les Institutions compétentes de l'OCI n'ont ménagé aucun effort pour mettre en œuvre les diverses résolutions adoptées par le COMCEC, tout en participant activement aux sessions ministérielles et de suivi de ce dernier.

À cet égard, la convocation prévue de la Conférence Ministérielle de l'OCI sur les transports à Khartoum, au Soudan, au cours de la seconde moitié de l'année 2018 visera à relever les défis logistiques qui entravent l'essor du commerce intra-OCI. Ceci est d'autant plus vrai que l'amélioration de la connectivité des transports intra-OCI figure parmi les principales priorités du programme de coopération économique de l'OCI et que nos États membres sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre de plusieurs projets de transport dans les différentes sous-régions.

De même, la tenue de la huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, en Turquie en 2018, se proposera également d'élaborer un programme d'action de l'OCI pour le développement du créneau des produits agricoles stratégiques, qui définira les principaux objectifs et domaines d'intervention de la coopération intra-OCI. La bonne nouvelle à ce sujet est que la BID a dévoilé lors de sa 43ème réunion annuelle tenue à Tunis, en République de Tunisie, du 2 au 5 avril 2018, un

programme phare pour le développement d'une chaîne de valeur dans le sous-secteur du riz dans une dizaine de pays de l'OCI.

En outre, la consolidation des structures de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) a atteint un stade avancé, en prélude à la finalisation du nombre requis de ratifications. À cet égard, il est réjouissant de constater que le statut de l'IOFS est entré en vigueur le 19 février 2018. Le Secrétariat général est en train de travailler en étroite coordination avec le Gouvernement du Kazakhstan, pays-siège de l'IOFS, pour tenir les 2ème sessions du Conseil et de l'Assemblée générale, en marge de la cérémonie d'inauguration imminente du Secrétariat de l'IOFS.

Dans le domaine du commerce, je suis heureux d'annoncer que le commerce intra-OCI a accaparé environ 20% du chiffre global des échanges commerciaux des Etats Membres de l'OCI, et que 32 Etats Membres de l'OCI ont maintenant atteint l'objectif des 20% du commerce intra-OCI, tandis que les efforts se focalisent à présent sur les pays ayant une faible pénétration du commerce intra-OCI en encourageant les investissements publics et privés intra-OCI et le renforcement des capacités industrielles. À cet égard, nos approbations en matière de financement du commerce extérieur et de crédit à l'exportation ont jusqu'à présent, c'est-à-dire à la fin de l'année 2017, atteint 11,8 milliards de dollars EU. À ce propos, je voudrais rendre hommage au COMCEC pour la mise en œuvre diligente de ses différents plans d'action dans le cadre de ses mécanismes de gestion du cycle de projet (GCP) et de ses groupes de travail ad hoc, en particulier sur les questions liées au commerce.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Avant de conclure, je tiens à vous assurer une nouvelle fois de ma vive volonté de veiller à consolider les acquis et les réalisations déjà accomplis dans les domaines susmentionnés grâce à une coopération et une coordination plus étroites avec le Comité de Suivi du COMCEC. C'est pourquoi nous cherchons à garantir la mise en œuvre vigoureuse et opportune des décisions et résolutions du COMCEC.

Je vous remercie pour votre aimable attention et je vous souhaite de fructueuses délibérations.

Wassalamou Aleikom wa-Rahmatoullahi wa-Barakatouhou.

ANNEXE

V

Original: Anglais

RAPPORT DE LA 32ème REUNION DU COMITE DE SESSION (Ankara, 8 Mai 2018)

1. La 32ème Réunion du Comité de Session du COMCEC s'est déroulée le 8 mai 1018 à Ankara, en marge de la 34ème session du Comité de Suivi du COMCEC.

2. Cette réunion a été présidée par M. Mehmet Metin Eker, Directeur Général du Bureau de Coordination du COMCEC. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les Institutions suivantes de l'OCI étaient présentes :

- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation (SESRIC)
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID)
- La Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) et le Groupe de la BID
- La Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIAICE) - le Groupe de la BID
- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA)
- L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs de l'OCI (OAIA)
- L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)

3. La Réunion a approuvé les points suivants inscrits à l'ordre du jour, et qu'il fallait débattre :

- Mise en œuvre de la stratégie du COMCEC : Contributions des Institutions de l'OCI à la stratégie du COMCEC
    - Liste des Activités des Institutions de l'OCI conformes à la Stratégie du COMCEC et aux Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC.

- Utilisation du Financement de Projets du COMCEC pour la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC

- Les contributions potentielles des Institutions de l'OCI pour atteindre les ODD dans les Etats Membres de l'OCI
- Mise en pratique de la Section de Coopération Economique du Programme d'Action OCI-2025
- Proposition concernant le « Centre de Veille Economique »
- Statistiques concernant le Commerce
- Questions Diverses

Mise en œuvre de la stratégie du COMCEC : Contributions des Institutions de l'OCI à la Stratégie du COMCEC

4. Soulignant l'importance des contributions des Institutions de l'OCI à la réalisation de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC, le Comité a examiné les activités achevées et planifiées des Institutions pertinentes de l'OCI en conformité avec la Stratégie du COMCEC pour les périodes de décembre 2017 à novembre 2018 basée sur les domaines de coopération, à savoir le commerce, le transport et les communications, le tourisme, l'agriculture, l'Allègement de la pauvreté et la coopération financière.

(La liste des activités organisées et à organiser par les Institutions de l'OCI conformes à la stratégie du COMCEC entre décembre 2017 et novembre 2018 est jointe en Annexe 1.)

5. Le Comité a été informé par le BCC que parmi les 180 activités des Institutions de l'OCI mises en pratique/à être mises en pratique dans la période passée en revue, 42,2 % des activités sont du domaine du commerce, suivi respectivement par l'allègement de la pauvreté (33,3 %) et la coopération financière (7,2 %). Le Comité a également été informé qu'en ce qui concerne les types des activités, celles-ci se sont concentrées sur les programmes de formation et d'assistance technique (22,8 %), les divers programmes et projets (21,7 %) et les Réunions des experts et des Groupes de Travail (17,8 %) entre décembre 2017 et novembre 2018.

6. Le Comité a souligné que les Institutions de l'OCI devraient prendre en compte les Recommandations de Politique Ministérielle dans la planification de

leurs futures activités et programmes de coopération. En outre, le Comité a demandé aux institutions de l'OCI d'indiquer précisément le rapport entre les activités et les recommandations de politique dans leur liste d'activités afin de mieux refléter les activités des institutions de l'OCI alignées sur les recommandations de politique et de stratégie du COMCEC, adoptées au niveau ministériel.

7. Le BCC a donné des informations au Comité au sujet des thèmes sectoriels qui seront encouragés par le Bureau de Coordination du COMCEC dans le sixième Appel d'Offre de Projet qui sera lancé en septembre 2018, dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC. À ce sujet, le Comité a souligné l'importance de la soumission des offres de projets par les Institutions de l'OCI par le biais du Financement de Projet du COMCEC pour la réalisation des Recommandations de Politique Ministérielle du COMCEC.

8. Le Comité a salué l'exécution de l'Accord du Quartier Général de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire et la mise en opération de son Secrétariat en mars 2018.

9. Le Comité s'est mis d'accord sur le besoin de l'utilisation de Centres de Formation des Banques Centrales dans les Etats Membres (par exemple le Centre de Formation de la Banque Centrale de Turquie) et les potentiels des Institutions de l'OCI pour l'augmentation de la capacité en tenant compte de la finance Islamique dans les Etats Membres à travers divers programmes et modules de formation. À cet égard, le Comité a demandé du SESRIC en coopération avec le groupe du BID, le BCC et les Banques Centrales de l'OCI possédant des Centres de Formation, d'étudier la question pour effectuer une proposition qui sera soumise lors de la prochaine Réunion du Comité de Session.

10. Rappelant les résolutions pertinentes du COMCEC, le Comité a souligné l'importance des financements nécessaires pour l'allocation de la BID au projet de renforcement des capacités du SESRIC pour une finalisation couronnée de succès du programme de coton de l'OCI avec le projet de renforcement de capacités du SESRIC.

Contributions possibles des Institutions de l'OCI à la mise en œuvre des ODD dans les Etats Membres de l'OCI

11. Le Comité a été informé par le SESRIC au sujet des résultats de « L'enquête tendancielle sur les priorités des Etats Membres de l'OCI en matière d'ODD

transmise aux Etats Membres, conformément aux résolutions pertinentes de la 33ème Session du COMCEC. Il a été noté que 33 Etats Membres ont communiqué leur réponse complète ou partielle au SESRIC. Le SESRIC a informé les participants que l'ODD-3 intitulé « Permettre à Tous de Vivre en Bonne Santé et Promouvoir le Bien-être pour Tous à Tous les Ages », l'ODD-2 intitulé « Eliminer la Faim, Assurer la Sécurité Alimentaire, Améliorer la Nutrition et Promouvoir l'Agriculture Durable », l'ODD-1 intitulé « Eliminer l'Extrême Pauvreté dans Toutes ses Formes Partout » sont les trois objectifs les plus importants pour les Etats Membres.

12. Le Comité a été informé par le BCC que conformément à la résolution pertinente de la troisième session du COMCEC, « La liste des Activités des Institutions de l'OCI concernant les ODD pour la Période 2018-2019 » sera établie par le BCC et soumise à la 34ème Session du COMCEC. Le Comité a demandé aux institutions de l'OCI de tenir compte des besoins et des priorités des Etats Membres, qui ont été présenté par le SESRIC via l'enquête tendancielle du SESRIC mentionnée ci-dessus, lors de la planification de leurs activités liées aux ODD.

Mise en œuvre de la section de coopération économique de l'OCI-2025 Programme d'action

13. Le Secrétariat Général de l'OCI a informé le Comité au sujet des développements récents concernant la mise en œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action. Le Comité a souligné l'importance de la coopération et de la coordination effectives entre les Institutions de l'OCI en ce qui concerne la réalisation des objectifs tels que définis par OCI-2025 : Programme d'Action. Le Comité a donné des informations au sujet des efforts des Institutions pertinentes de l'OCI dans le cadre du CIDC-OCI. Il a également été noté que la 4ème Réunion du CIDC-OCI se tiendra en décembre 2018 avec la participation des organes/institutions de l'OCI.

La Proposition concernant le "Centre de Veille Economique »

14. La SIAICE (Groupe de la BID) a fait un exposé sur sa proposition pour « Le Rapport Provisoire d'Affaires pour le Centre de Veille Economique (CBIC) ». Le Comité a pris note du rapport préparé par la SIAICE (Groupe de la BID) et demandé aux institutions de l'OCI d'apporter leurs commentaires sur le rapport en question à la SIAICE jusqu'au 30 juillet 2018 au plus tard.

Statistiques Relatives au Commerce

15. Le Comité a souligné l'importance de l'harmonisation des statistiques concernant le commerce dans les publications des Institutions de l'OCI. À cet égard, le Comité a demandé au BCC, au CIDC, et au SESRIC d'utiliser les lieux de réunion possibles, en particulier ceux des Réunions de la Commission Statistique de l'OCI (OCI-StatCOM), pour étudier et élaborer les méthodologies utilisées pour le calcul des données de commerce de l'OCI afin de les harmoniser entre elles et d'en informer le Comité lors de ses prochaines réunions.

Questions Diverses

16. La Réunion du Comité a été clôturée par une motion de remerciements.

ANNEXE

VI

Original : Anglais

COMCEC

ORDRE DU JOUR DE LA 34ème RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

(Ankara, les 9 et 10 mai 2018)

1. Séance d'Ouverture de la Réunion et Adoption de l'Ordre du Jour
2. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre
3. Mise en Œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action
4. Commerce Intra-OCI
5. Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
6. Améliorer le Transport et les Communications
7. Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif
8. Accroitre la Productivité du Secteur Agricole et Maintenir la Sécurité Alimentaire
9. Allègement de la Pauvreté
10. Renforcement de la Coopération Financière
11. Préparation pour la Session d'Échange de Vues sur la «Facilitation du Commerce : Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les États Membres de l'OCI»
12. Projet de l'Ordre du Jour de la 34ème Session du COMCEC
13. Questions Diverses
14. Adoption du Rapport

ANNEXE

VII

Original : Anglais

PROJET DE RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DE LA 11ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMMERCE A REMETTRE POUR LA SESSION D'ÉCHANGE DE VUES DE LA 34ème SESSION DU COMCEC

La 33ème Session du COMCEC a approuvé « Facilitation du Commerce : l'Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres » comme thème de la Session de l'Echange de Vues à la 34ème Session du COMCEC et a demandé au Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) de venir avec des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et de le rapporter à la 34ème Session Ministérielle du COMCEC. Outre les questions liées à la gestion des risques douaniers, le Groupe de Travail a également examiné les défis et les options politiques possibles liés à divers aspects de la facilitation du commerce. Dans ce cadre, le Groupe de Travail a évoqué les défis et problèmes suivants, ainsi que les options politiques pour faciliter le commerce et l'amélioration de la gestion des risques douaniers dans les pays membres.

Défis et problèmes :

En plus des défis associés aux coûts commerciaux élevés, les obstacles non tarifaires et la connaissance limitée des parties prenantes concernées des avantages économiques de la facilitation des échanges, le Groupe de Travail sur le Commerce a souligné les défis et problèmes suivants :

Simplification et Harmonisation des Procédures Commerciales

- Procédures et documentation commerciales encombrantes ;
- Défis d'harmonisation dans les procédures et la documentation commerciales ;
- Nécessité de simplifier les procédures pour les commerçants autorisés avec une conformité élevée ;
- Des exigences d'importation et d'exportation complexes et caduques ;
- Les cas particuliers des douanes palestiniennes, qui n'ont aucun contrôle sur les procédures de dédouanement à cause de l'absence des ports et des frontières, et leurs efforts pour la simplification des procédures de dédouanement et la facilitation des échanges commerciaux, sont confrontés à des obstacles majeurs du côté israélien

Gestion des Risques Douaniers

- Coordination limitée entre les parties prenantes concernées en ce qui concerne la gestion des risques douaniers
- Nécessité d'une stratégie solide de gestion des risques pour améliorer les performances du CRM et les efforts de modernisation ;
- Infrastructure informatique inadéquate requise pour la gestion des risques douaniers
- Utilisation insuffisante des contrôles basés sur l'audit et des techniques d'évaluation des risques ;
- Absence de système intégré de gestion des risques douaniers

Cadre Juridique et Institutionnel

- Absence de cadre stratégique permettant aux acteurs publics et privés de faire des efforts de réforme ;
- Besoin d'une meilleure coordination nationale
- Cadre juridique inadéquat ;
- Information inadéquate et transparence sur les lois liées au commerce ; règlements, procédures et disponibilité publique insuffisants ;
- Faible niveau de coordination et de communication entre les agences frontalières compétentes ;

Infrastructure et Modernisation

- Infrastructure de transport inadéquate (routes, postes, points de passage, etc.)
- Infrastructure physique limitée (bâtiments, équipement, etc.) ;
- Capacité administrative douanière insuffisante (capacité technique, financière et humaine) ;
- Utilisation limitée de la technologie de l'information et de l'automatisation ainsi que du système de partage de données interopérable ;

Harmonisation et Alignement des Normes de Produits et de Conformité

- Nécessité d'aligner les normes de produits sur les normes internationales
- Nécessité de développer des « infrastructures de qualité » (par exemple, nombre insuffisant de laboratoires accrédités au niveau national)

Commerce de Transit

- Systèmes de transport en commun inadéquats

- Coopération limitée entre les agences impliquées dans le commerce de transit
- Traitement pré-arrivée insuffisant pour la facilitation du transit

Coopération Internationale

- Heures d'ouverture non alignées dans les bureaux de douane entre les pays ;
- Besoin d'un mécanisme d'échange d'information qui permette l'échange électronique des données entre et parmi les administrations douanières de l'OCI

Recommandations de Politiques

À la lumière des défis et des problèmes mentionnés ci-dessus, le groupe de travails sur le commerce a formulé une série de recommandations de politiques :

1. Simplification des Procédures et de la Documentation Commerciales

- Évaluer les besoins par les autorités nationales et les organisations internationales compétentes pour mettre en évidence les défis et les obstacles pour assurer l'efficacité des procédures douanières
- Promouvoir l'adoption de normes internationales dans les procédures douanières et des questions connexes pour harmoniser et simplifier les données, les documents et les procédures relatives aux opérations de commerce transfrontalier et de la logistique conforme aux règles et réglementations nationales
- Rationaliser le droit douanier, les réglementations et les procédures de façon conforme aux normes internationales pour former les animateurs.
- Renforcer l'infrastructure informatique de soutien pour l'automatisation des douanes et d'autres procédures de l'agence des frontières pour les importations, les exportations et les formalités de transit.
- Développer les systèmes interopérables à guichet unique comme outil de facilitation du commerce pour simplifier et accélérer l'importation, l'exportation et les formalités de transit dans les pays membres intéressés.

Amélioration de la Gestion des Risques Douaniers

- Développer / Améliorer les systèmes de gestion des risques douaniers (CRM) utilisés par les autorités douanières d'identifier les zones à risque élevé tout en facilitant le commerce légitime ;

- Etablir un comité de gestion des risques et développer une stratégie de gestion des risques efficace et efficace pour améliorer les performances et les efforts de CRM de modernisation ;
- Echanger les informations en temps réel avec les organismes nationaux et internationaux ;
- Maintenir un soutien informatique adéquat pour la transmission électronique de pré-arrivée / informations avant le départ pour l'évaluation des risques ;
- Utiliser des techniques et des outils avancés pour l'évaluation des risques ; tels que l'utilisation de modèles statistiques appropriés.
- Utiliser le système de CRM, y compris l'entrepôt de données intégré, le renseignement pour les affaires et l'extraction des données ;
- Renforcer les contrôles douaniers basés sur l'audit ; y compris après le dédouanement
- Développer le système de gestion des risques douanier intégré
- Promouvoir les programmes de facilitateur des opérateurs économiques agréés au mouvement transfrontalier des produits traités par les opérateurs à faible risque ;
- Mettre en œuvre les contrôles conjoints ou coordonnés aux postes frontières dans les endroits où cela est justifié, en consultation avec d'autres administrations des douanes pour faciliter le commerce (par exemple le guichet unique) ;

2. Cadre Légal et Réglementaire

- Faire appel à un soutien politique et des parties prenantes pour la mise en œuvre effective des mesures de facilitation du commerce
- Elaborer un cadre de planification stratégique et la préparation d'un plan stratégique national en vue de la meilleure coordination des parties et la collaboration entre les acteurs publics et privés
- Etablir un corps de facilitation du commerce nationaux qui fonctionne bien pour améliorer la coordination entre les parties prenantes concernées par le biais de systèmes de communication efficaces
- Encourager le suivi des mécanismes de facilitation des échanges nationaux afin de mesurer les progrès de la facilitation des échanges au fil du temps et de prendre les mesures nécessaires en conséquence.
- Encourager les gouvernements à accéder aux conventions internationales pertinentes à la standardisation des procédures relatives aux douanes
- Améliorer la publication effective des règles et règlements relatifs au commerce (lois, décrets, les changements dans les règlements, les tarifs, les frais et les impôts, les heures de travail et des annonces) en établissant

des portails commerciaux et sites pour permettre la diffusion plus transparente des importations, les conditions d'exportation et de transit et les émissions anticipées de décision.

3. Infrastructure Physique et Modernisation

- Soutenir la modernisation des douanes des efforts par l'amélioration des douanes liés à l'infrastructure de l'information et des technologies de la communication et de la technologie d'inspection non intrusive afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des douanes
- Améliorer les ressources humaines par la formation et le renforcement continu des capacités du personnel existant et par l'embauche de nouveau personnel ayant des compétences numériques.
- Encourager les partenariats Public-Privé pour l'amélioration des infrastructures douanières, ainsi que l'amélioration de la modernisation des douanes

4. Harmonisation et Alignement des Normes et de la Conformité

- Renforcer l'harmonisation, l'alignement des normes et des procédures d'évaluation de la conformité avec les normes internationales.
- Participer activement aux travaux des organismes internationaux de normalisation afin que les normes qui en résultent soient applicables aux circonstances particulières des pays membres, le cas échéant
- Développer / renforcer les « infrastructures de qualité » nationales afin de faciliter l'accès aux marchés internationaux.

5. Adoption de Mesures pour Faciliter le Commerce de Transit

- Améliorer l'utilisation de l'évaluation des risques pour faciliter le commerce de transit
- Revoir les accords de transit avec les pays voisins, le cas échéant
- Encourager le traitement avant l'arrivée pour la facilitation du transit
- Renforcer la coopération entre les agences impliquées dans le commerce de transit

6. Coopération Régionale/Internationale

- Améliorer l'échange d'informations entre les agences frontalières des pays membres dans le but de faciliter le commerce
- Promouvoir des accords de reconnaissance mutuelle pour les contrôles aux frontières et les opérateurs économiques agréés,

- Promouvoir l'interconnectivité et l'interopérabilité transfrontalières des systèmes nationaux de guichet unique pour établir un système de guichet unique régional.
- Mener des programmes de partage d'expériences dans le domaine de la facilitation du commerce (échanges d'experts ou formations et meilleures pratiques, etc.) parmi les pays membres, en particulier par les institutions importantes de l'OCI.
- Améliorer l'infrastructure des points de passage des frontières terrestres comme une modernisation réciproque et l'automatisation douanière et la connectivité des transports à travers des efforts joints pour les pays avoisinants intéressés,
- Soutenir les efforts ayant le but de faire obtenir aux Palestiniens leur droit à établir leurs propres entrepôts douaniers et centres de dédouanement.

ANNEXE

VIII

Original : Anglais

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 11ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

Le Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications (TCWG) a tenu avec succès sa 11ème réunion le 15 mars 2018 à Ankara en Turquie sur le thème « Gouvernance des Corridors de Transport dans les Etats Membres de l'OCI : Défis, Cas et Leçons Politiques ». Au cours de la Réunion, le TCWG a délibéré sur les recommandations de politiques relatives à la gouvernance des corridors de transport. Les recommandations de politiques ont été formulées en prenant en considération le rapport de recherche intitulé « Gouvernance des Corridors de Transport dans les Etats Membres de l'OCI : Défis, Cas et Leçons Politiques » ainsi que les réponses des Etats Membres aux questions politiques envoyées par le Bureau de Coordination du COMCEC. Les recommandations de politique sont les suivantes :

Recommandation de politique 1 : Développer/améliorer un cadre juridique, institutionnel et réglementaire permettant d'assurer une coordination et une coopération efficaces entre les pays concernés et d'atteindre les objectifs exigeant des réformes.

Raisonnement :

Un cadre juridique et institutionnel solide, définissant des objectifs et des plans communs, est une condition préalable à une coordination efficace entre les pays et à la mise en œuvre des objectifs de développement du corridor. Des objectifs ambitieux sans cadre juridique et institutionnel solide rendent difficile l'atteinte d'objectifs exigeant des réformes. Le cadre juridique est défini comme créant des incitations contraignantes ou non contraignantes pour atteindre les objectifs communs identifiés. Le processus de création d'une base juridique commence une fois que le consensus est atteint entre les différentes parties prenantes sur les objectifs et la gestion du corridor. Le cadre juridique couvre généralement la perspective stratégique globale du corridor à différents niveaux, les dispositions institutionnelles, les principes de travail et les questions de financement. Il peut également couvrir les sanctions en cas de non-conformité, les systèmes de priorisation ou les objectifs de durabilité. L'engagement et la volonté des membres d'atteindre un objectif commun s'expriment dans un cadre juridique et institutionnel. Ainsi, les réformes et les investissements nationaux sont plus efficaces lorsqu'ils sont envisagés d'un point de vue régional, idéalement coordonnés avec les pays voisins.

Recommandation de politique 2: Création d'un secrétariat/ unité de coordination dédié au corridor pour faciliter la gouvernance des corridors en assurant une communication et une coordination permanentes entre les pays concernés.

Raisonnement :

La présence d'un secrétariat dédié est essentielle pour une gouvernance efficace des corridors. La fonction du secrétariat est de maintenir le dialogue entre tous les pays et les parties prenantes concernés. À cet égard, un secrétariat du corridor joue un rôle catalyseur dans l'amélioration de la gouvernance des corridors en préparant les réunions, en assurant la communication et la coordination entre les pays, en transformant les objectifs en actions et en collectant des fonds pour le développement du corridor. En outre, un secrétariat spécialisé est également essentiel pour formuler des stratégies à long terme, analyser les tendances et les pratiques actuelles, collecter des données et des statistiques, établir des indicateurs de performance et suivre leur mise en œuvre.

Recommandation de politique 3: Promouvoir le développement de la gouvernance des corridors de transport de manière holistique, en combinant des mesures rigoureuses telles que l'infrastructure et des mesures non contraignantes telles que le soutien politique, la consultation des parties prenantes et le renforcement des capacités.

Raisonnement :

La gouvernance efficace des corridors est un facteur clé pour le développement réussi des corridors de transport transnationaux. La gouvernance des couloirs est un processus complexe impliquant divers aspects tels que les questions juridiques et institutionnelles, ainsi que de multiples parties prenantes, souvent originaires de différents pays. En outre, la gouvernance nécessite diverses mesures rigoureuses et souples qui sont interdépendantes et doivent être développées de manière harmonisée. Ces mesures sont ; l'infrastructure, le cadre juridique et institutionnel, les objectifs du corridor et le soutien politique, le suivi et la diffusion de la performance du corridor, la promotion du corridor et la consultation des parties prenantes, et le renforcement des capacités. Le développement de corridors de transport répond à de multiples objectifs, notamment la facilitation du commerce en facilitant l'accès aux marchés, l'intégration régionale, l'amélioration des perspectives de croissance, le

renforcement de la coopération et de la collaboration entre les pays et les organismes publics et privés.

Recommandation de politique 4: Rechercher le soutien des organisations internationales concernées dans la poursuite de la gouvernance des corridors, en particulier dans la phase initiale du développement des corridors.

Raisonnement :

La gouvernance des corridors dépend d'une série de facteurs, tels que la maturité du corridor, la volonté politique et le soutien, la stabilité régionale, la présence d'une organisation internationale facilitant la gouvernance des corridors et la disponibilité des financements. A cet égard, les organisations internationales jouent un rôle décisif non seulement dans la mise en place d'un corridor mais aussi dans l'amélioration de la gouvernance des corridors. Les connaissances, l'accumulation, les ressources et le rôle des organisations internationales en tant que médiateurs indépendants sont précieux pour la recherche d'un consensus entre les pays concernés, en fournissant une structure, ainsi qu'un financement initial au début du processus. Avec le corridor Abidjan-Lagos (ALC), la Banque mondiale a joué un rôle clé dans le lancement du corridor. Pour l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est (SEETO) et notamment le corridor de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA), l'UE a joué un rôle de premier plan en réunissant les États membres, en négociant le cadre juridique, en organisant des sessions de formation. Pour le couloir central eurasiatique, l'UNESCAP joue un rôle similaire en publiant des documents stratégiques et des études de performance pour justifier la mise en place d'une institution de gouvernance au niveau du corridor. Les efforts initiaux des organisations internationales sont utiles pour convaincre les États membres des mérites du développement conjoint des corridors.

Instruments pour réaliser les recommandations de politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer de manière plus détaillée les domaines politiques susmentionnés.

Financement de Projet du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel d'offre pour des projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les Etats Membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets

de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les Etats Membres peuvent utiliser le Financement de Projet du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels/documents de formation.

ANNEXE

IX

Original : Anglais

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DE LA 11ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LE TOURISME

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme (TWG) a tenu avec succès sa 11ème Réunion le 15 Février 2018 à Ankara en Turquie sur le thème « Stratégies de Développement et d'Institutionnalisation des Destinations dans les Etats Membres de l'OCI » sur les stratégies de développement et d'institutionnalisation des destinations dans les Etats Membres de l'OCI dans le secteur du tourisme. Les participants ont ainsi formulé quelques recommandations politiques.

Recommandation de politique 1. Encourager la création/le renforcement des Organisations de Gestion des Destinations (OGD) locales et régionales, publiques et privées en leur assignant des responsabilités liées à la planification, au développement, à la commercialisation et à la gestion des destinations.

Raisonnement :

Les destinations ont besoin d'une approche holistique dans la planification, le développement, le marketing et la gestion qui coordonnerait et dirigerait les différentes parties prenantes ainsi que d'intégrer efficacement leurs efforts. L'existence d'un organe directeur (c'est-à-dire DMO) pour développer, diriger et mettre en œuvre des stratégies à l'échelle de la destination revêt une importance particulière pour le succès d'une destination.

Les destinations ont des caractéristiques différentes et leur développement, leur marketing et leur gestion doivent être adaptés aux besoins locaux. Outre un organe directeur central (par exemple, l'Organisation Nationale du Tourisme) ; le développement, la facilitation et l'autonomisation des structures de gouvernance du tourisme régionales et locales (par exemple, les DMO) conduisent à une utilisation plus efficace et efficiente de ressources limitées. Cela permettrait également d'améliorer l'engagement et la participation des parties prenantes, d'internaliser les coûts externes et de créer des synergies entre les différents acteurs.

Une coordination et une communication efficaces entre les différentes parties prenantes sont de la plus haute importance pour le succès d'une destination. Une structure juridique publique-privée d'un DMO peut faciliter la participation de toutes les parties prenantes, la mise en commun des connaissances et de l'expertise, ainsi que la coopération, la coordination et la communication entre les différentes parties prenantes. À cet égard, un DMO purement public géré par les gouvernements centraux peut ne pas avoir l'efficacité, le financement, l'expertise

et les résultats nécessaires, alors qu'un DMO purement privé pourrait se concentrer sur des gains à court terme tout en négligeant le développement durable, les besoins des populations locales et les coûts environnementaux associés à l'activité touristique. Ainsi, une combinaison de deux approches pourrait créer l'efficacité nécessaire tout en garantissant la durabilité et la transparence. Dans ce cadre, les DMO peuvent être gérés par le secteur privé et audités par les autorités publiques via un partenariat public-privé.

Recommandation de politique 2. Planification de l'offre et de la demande ainsi que l'identification et le suivi des KPI pour assurer le développement durable du tourisme à destination.

Raisonnement :

Traditionnellement, les DMO se concentrent principalement sur la promotion des destinations. Cependant, dans les destinations développées, leur rôle s'est étendu au développement de produits, à la coordination des parties prenantes, ainsi qu'au suivi, à l'évaluation et à la durabilité. L'engagement des parties prenantes, porté par les DMO locaux et régionaux, exige une coordination efficace des différentes parties prenantes, y compris les entreprises touristiques locales, les organismes gouvernementaux, les associations professionnelles, les universités, la communauté locale et les touristes. Étant donné que les intérêts des parties prenantes diffèrent, il est important que les DMO équilibrent les besoins des différentes parties prenantes. Les DMO devraient créer des plateformes telles que des réunions et des séminaires pour les parties prenantes, un portail numérique, etc., susceptibles de faciliter l'engagement des différentes parties prenantes. Les DMO devraient également affecter suffisamment de personnel pour gérer les relations avec les parties prenantes, la planification et la représentation de la destination dans son ensemble.

Les pays qui cherchent à attirer plus de touristes négligent souvent le risque qu'il impose aux ressources naturelles et culturelles, ainsi que son effet négatif sur la qualité de vie des habitants. Afin de préserver l'environnement naturel et les avantages économiques et de répartir équitablement ces derniers, le tourisme doit être planifié, développé et géré de manière progressive, allant du niveau local au niveau territorial ou niveau provincial, en passant par le niveau national et même le niveau international. Les responsabilités à chaque niveau doivent être clairement identifiées et mises en œuvre. La majorité des Pays Membres de l'OCI ont des structures nationales de gouvernance publique et très peu d'entre eux ont des DMO au niveau régional. La planification de l'offre et de la demande et la réalisation d'analyses d'impact au niveau local permettront d'éviter la surutilisation des ressources partagées et d'éviter la sous-utilisation pendant les périodes de stagnation. Les destinations en phase de développement doivent donc

préparer des plans directeurs définissant leur vision de l'état futur souhaité tout en préservant les ressources. D'autre part, les destinations matures sont recommandées pour diversifier leurs produits et gérer l'offre et la demande à des prix optimaux afin d'éviter le surpeuplement et la faiblesse des dépenses touristiques. Les DMO devraient également encourager la participation locale, l'esprit d'entreprise et l'emploi dans le tourisme. Les indicateurs de performance clés (par exemple, les dépenses moyennes, les taux d'occupation, la durée moyenne du séjour, le nombre de fuites, le niveau de dégradation de l'environnement, le degré de participation communautaire) devraient également être développés.

Recommandation de politique 3. Encourager l'autofinancement des DMO et améliorer l'efficacité ainsi que la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources.

Raisonnement :

Financer les activités de DMO est un défi majeur pour les pays. De nombreux états membres de l'OCI utilisent des ressources publiques pour financer les DMO locales. D'un autre côté, d'autres ressources peuvent également être utilisées à cette fin. La demande de fonds publics diminue lorsque les DMO sont encouragés à créer leurs propres fonds (par exemple, frais d'adhésion, commissions, contributions marketing, commandites, ventes de billets, subventions de projets, revenus des attractions et des centres de congrès). Dans ce cadre, bien que les fonds d'incubation du gouvernement puissent être utilisés pendant leurs phases d'établissement, les DMO devraient avoir la capacité de financer certaines de leurs activités.

Le financement public devrait également être lié au financement privé et aux principaux indicateurs de performance clés (par exemple, les recettes de la taxe sur le tourisme). Puisque les DMO ne sont pas des organisations à but lucratif, elles devraient viser à faciliter l'augmentation des ventes et à améliorer la durabilité de la région plutôt que de se concentrer sur l'amélioration de leurs propres revenus. Par conséquent, une utilisation transparente et équitable des fonds collectés doit également être garantie.

Recommandation de politique 4. Promouvoir les destinations en formant des alliances avec les pays de l'OCI et les alliances avec les parties prenantes externes.

Raisonnement :

Les destinations transfrontalières complémentaires de l'OCI (parcs nationaux, itinéraires culturels) peuvent regrouper les ressources et les efforts pour promouvoir la région dans son ensemble, même un DMO parapluie peut être créé

qui pourrait se concentrer sur un thème de voyage spécifique tel que l'escalade ou les safaris dans le désert. A cet égard, les états membres de l'OCI peuvent collaborer pour promouvoir les destinations des uns et des autres, ce qui leur permettrait de promouvoir leur destination, avec des dépenses limitées, pour les touristes visitant d'autres destinations complémentaires de l'OCI.

En outre, les DMO peuvent former des alliances stratégiques avec des parties prenantes externes (par exemple les compagnies aériennes nationales, les fédérations sportives, les points de vente (comme dans le cas des festivals commerciaux) pour des projets conjoints qui bénéficieraient aux deux parties. À titre d'exemple, le Département du marketing du tourisme et du commerce de Dubaï a conclu une alliance stratégique avec les Emirates Airlines pour promouvoir la destination. Ils ont mis en place des campagnes publicitaires conjointes telles que « Hello Dubaï » et des visites de familiarisation pour les influenceurs et les journalistes. Ils ont également conjointement offert des promotions spéciales visant à attirer des touristes à Dubaï, y compris des billets d'avion spéciaux de certaines destinations ainsi que des produits gratuits tels que des visas, des tickets de parc, etc. pour diverses activités et attractions.

Instruments pour réaliser les recommandations politiques :

- **Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme** : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourra élaborer de manière plus détaillée les domaines politiques susmentionnés.

- **Financement de projets du COMCEC** : Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel d'offre à projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les Etats Membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les Etats Membres peuvent utiliser le Financement de Projet du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels/documents de formation.

- **Forum du Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC** : Lors de ses prochaines réunions, le Forum du Secteur Privé du Tourisme de l'OCI/COMCEC pourrait développer les domaines politiques et les sous-domaines susmentionnés du point de vue du secteur privé.

ANNEXE

X

Original : Anglais

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 11ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture (GTA) a tenu avec succès sa 11ème Réunion le 22 Février 2018 à Ankara, en Turquie, avec le thème « *Amélioration des Performances du Marché Agricole : Développement des Systèmes d'Information sur les Marchés Agricoles* ». Au cours de la Réunion, le Groupe de travail sur l'Agriculture a délibéré sur l'amélioration des systèmes d'information concernant les marchés agricoles. En conséquence, les participants ont formulé les recommandations politiques suivantes.

Recommandation de Politique I : Concevoir des Systèmes d'Information sur les Marchés (MIS) en évaluant et en examinant les parties prenantes ciblées avec un soutien budgétaire soutenu et un cadre efficace de suivi et d'évaluation

Raisonnement :

Un Système d'Information sur les Marchés Agricoles (MIS) fonctionnant correctement exige une conception rigoureuse qui aligne les informations fournies sur les besoins identifiés des parties prenantes ciblées, en particulier les agriculteurs, négociants, intermédiaires financiers et autres acteurs privés dans les chaînes de valeur agricoles, par des évaluations et des examens réguliers. En raison des caractéristiques du « bien public » de l'information sur le marché, la durabilité des mises en œuvre du MIS peut être assurée par le soutien budgétaire des gouvernements. En outre, un cadre de suivi et d'évaluation bien établi au début est de la plus haute importance pour l'efficacité et la durabilité du MIS et pour s'assurer que le public-cible bénéficie des avantages attendus.

Recommandation de Politique II : Renforcement des capacités de surveillance des stocks, d'analyse des tendances et de prévision, ainsi que d'autres sujets pertinents, au-delà de la fourniture d'informations sur les prix pour un MIS plus performant

Raisonnement :

Sur la base des résultats attendus des acteurs du marché, il est clair que le contenu des MIS doit aller au-delà des informations sur les prix et inclure une analyse des tendances de rapportage qui peut indiquer les conditions de l'offre et de la

demande et permettre aux acteurs du marché de prendre position sur les niveaux de prix immédiats et futurs. Pour y parvenir, il est nécessaire de faire les investissements nécessaires dans la capacité de prévision de la production, qui devient de plus en plus faisable avec les progrès dans les TIC.

Recommandation de Politique III : Lier le MIS à d'autres institutions de soutien du marché et/ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels

Raisonnement :

Lier le développement du MIS à celui d'autres institutions de soutien telles que les Ministères de tutelle, les syndicats de producteurs, les coopératives d'agriculteurs et de commerçants, les bureaux de commercialisation, les entreprises économiques publiques et les autres institutions de la chaîne d'approvisionnement et/ou les autres outils de gestion des risques tels que les systèmes de réception d'entrepôt, les bourses de produits agricoles ainsi que les programmes d'assurance agricole, peut conduire à des avantages mutuels. D'une part, de telles innovations institutionnelles feront en sorte que la découverte des prix soit plus transparente et par conséquent digne d'accès. D'autre part, un MIS efficace et fiable est une condition préalable importante pour le développement réussi de ces institutions de marché.

Recommandation de Politique IV : Former les mécanismes/plateformes nécessaires pour améliorer la coordination entre les principales parties prenantes et assurer un examen efficace de la qualité de l'information fournie.

Raisonnement :

Les besoins des parties prenantes concernées le long des chaînes de valeur agricoles pourraient être médiatisés par la mise en place des mécanismes/plateformes nécessaires tels que des groupes de travail spécifiques avec des représentants du gouvernement, des fournisseurs, des parties prenantes clés et des donateurs. Ces mécanismes facilitent la coordination et la rationalisation du processus de collecte et de diffusion de l'information et contribuent ainsi à l'efficacité. En outre, la qualité des informations fournies et leur pertinence pour les utilisateurs cibles pourraient également être régulièrement examinées par le biais de ces mécanismes/plateformes.

Instruments pour Réaliser les Recommandations Politiques :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer plus en détail les domaines d'action susmentionnés.

Financement de Projet du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projet COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel d'offre pour des projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les Etats Membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques susmentionnés, les Etats Membres peuvent utiliser le Financement de Projet du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels /documents de formation, etc.

ANNEXE

XI

Original : Anglais

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE LA 11ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'ALLEGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) a tenu avec succès sa 11ème Réunion le 5 avril 2018 à Ankara, Turquie, sous le thème « Qualité de l'Education dans les Etats Membres de l'OCI ». Durant la Réunion, le GTAP a effectué des délibérations sur les efforts à consacrer pour améliorer la qualité de l'éducation. Le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politiques suivantes conformes à ces délibérations.

Recommandation de Politique 1 : Augmenter la quantité et la qualité des enseignants, en particulier ceux qui enseignent dans les écoles défavorisées et les plus pauvres en améliorant les taux de salaire, les interventions pédagogiques, les incitations à la performance, la formation et les réformes de curriculum.

Raisonnement :

Les enseignants sont les agents ayant l'influence la plus importante sur les résultats scolaires. Cependant, ils sont rares dans de nombreux états membres de l'OCI. Les efforts devraient être intensifiés pour faire de l'enseignement un emploi de choix. Les niveaux de revenu sont essentiels pour attirer les meilleurs candidats dans la profession enseignante. Ceci explique en partie pourquoi, dans les pays les plus performants comme Singapour et la Corée du Sud, beaucoup d'étudiants diplômés de haut niveau aspirent à entrer dans la profession enseignante. Néanmoins, les salaires des enseignants sont très bas dans de nombreux états membres de l'OCI. Comme indiqué dans la cible 4 des SGD, l'augmentation de l'offre d'enseignants qualifiés doit être une priorité pour les pays de l'OCI.

D'autre part, les données indiquent que le niveau de compétences et de connaissances parmi les enseignants reste faible dans les états membres de l'OCI, en particulier dans les écoles desservant les plus exclus et les plus pauvres. Les enseignants n'ont pas la capacité de transférer efficacement leurs propres connaissances aux élèves. Les options disponibles pour améliorer la qualité des enseignants comprennent la nomination par contrat ou l'introduction d'incitations à la performance. Les interventions pédagogiques qui alignent l'enseignement sur les niveaux d'apprentissage des élèves sont également efficaces pour améliorer le rendement des élèves. De plus, les réformes des programmes et la formation des

enseignants devraient être axées sur la compréhension des sujets par les élèves et promouvoir l'analyse au lieu de récompenser la mémorisation.

Recommandation de Politique 2 : Accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à l'adoption et à l'utilisation généralisée des nouveaux modèles basés sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Raisonnement :

Dans toutes les évaluations, l'OCI en tant que groupe a montré une tendance à la baisse de la qualité de l'éducation, mesurée en termes de réussite des élèves en mathématiques, en sciences et en lecture. L'utilisation de modèles d'enseignement et d'apprentissage basés sur les TIC reste un choix populaire pour aider les enseignants et les élèves à surmonter de telles lacunes. La Jordanie et la Malaisie sont deux exemples pour les états membres de l'OCI qui ont lancé de nouveaux projets pour améliorer la qualité de l'éducation en investissant dans l'infrastructure des TIC dans le secteur de l'éducation.

Bien que l'utilisation de modèles d'enseignement et d'apprentissage basés sur les TIC soit populaire et présente des caractéristiques prometteuses, leur succès n'est pas toujours garanti. La conception de contenu des plates-formes d'apprentissage basées sur les TIC est l'une des dimensions importantes de ce type d'initiatives. De plus, de nouveaux modèles fondés sur les TIC devraient être essayés à petite échelle et ne devraient être étendus qu'après une évaluation de leur impact sur les résultats d'apprentissage. Les expériences des membres de l'OCI qui ont fait des investissements dans ce domaine peuvent servir de guide aux autres états membres. Les exemples incluent la distribution de tablettes PC à bas prix, la mise en place de systèmes centraux de suivi et de rapports en ligne.

Recommandation de Politique 3 : Promouvoir de meilleures opportunités d'apprentissage pour la petite enfance grâce à une éducation préscolaire accessible et abordable

Raisonnement :

La pauvreté monétaire et la mauvaise santé sont des problèmes à l'échelle du système qui limitent également les possibilités d'apprentissage précoce. Le niveau de malnutrition est très élevé dans certains Etats Membres de l'OCI ; Par conséquent, les investissements dans la santé des enfants et l'amélioration de l'accès à une éducation préscolaire de qualité peuvent contribuer dans une grande mesure à éliminer les inégalités dans les opportunités d'apprentissage à des stades ultérieurs de l'éducation scolaire. L'importance du développement précoce est déjà reconnue dans la cible 4.2 des ODD, à savoir « la garantie que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement, à des soins et à une

éducation préscolaire de qualité pour être prêts pour l'enseignement primaire, d'ici 2030 ».

L'analyse par pays des résultats de l'apprentissage en Jordanie, en Malaisie et au Nigéria confirme l'importance de la scolarisation préscolaire pour la réussite ultérieure aux niveaux primaire et secondaire. Selon une estimation, fournir aux enfants 3 ans d'éducation et de développement de la petite enfance (ECED) augmenterait le niveau moyen d'éducation secondaire et tertiaire de 0,7 année. Néanmoins, la couverture d'ECED diffère selon les états membres de l'OCI. Dans de nombreux pays, le taux de participation à l'éducation préscolaire est faible. Dans de nombreux cas, le recours à des prestataires privés limite l'accès des enfants des familles économiquement pauvres ou crée des inégalités dans l'accès à une éducation préscolaire de qualité.

Recommandation de Politique 4 : Assurer un universalisme progressif pour combler l'écart entre riches et pauvres en termes de résultats d'apprentissage

Raisonnement :

Malgré l'allègement de la pauvreté et l'augmentation des taux de scolarisation dans certains états membres de l'OCI, l'écart entre les résultats scolaires des étudiants des familles riches et pauvres persiste. Ce fossé socio-économique dans l'apprentissage est observé dans toute la région de l'OCI. L'écart de richesse est plus grand pour les étudiants qui étudient dans les écoles publiques ordinaires dans les zones rurales où la qualité de l'école est particulièrement pauvre.

Les résultats dans le contexte des quatre pays de l'étude de cas du rapport de recherche indiquent que le niveau de revenu de la famille est fortement associé à la performance des élèves. Assurer un universalisme progressif – le fait d'allouer davantage de ressources à ceux qui en ont le plus besoin - exigera d'identifier les enfants ayant des déficits d'apprentissage et des mécanismes efficaces pour les cibler en classe et dans la communauté. Seuls quelques exemples, tels que le Comité du Progrès Rural du Bangladesh (CPRB) en Asie du Sud et les écoles du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en Jordanie, réussissent à fournir une éducation de qualité aux étudiants issus de familles économiquement défavorisées. D'autres exemples doivent être identifiés dans toute la région de l'OCI afin que les modèles efficaces d'éducation en faveur des pauvres puissent être généralisés. Les Ecoles Coraniques[2] (Madrasa) peuvent jouer un rôle important dans l'éducation en faveur des pauvres, cependant,

[2] Bien qu'en langue Arabe, le mot Madrasa se réfère à n'importe quel type d'institution éducative (religieuse aussi bien que non religieuse), cela fait référence à un modèle spécifique d'éducation dans certains pays où l'accent est mis sur l'éducation Islamique ou Coranique.

certaines réformes et réglementations pourraient être nécessaires pour améliorer les perspectives des séminaires religieux à travers la Région de l'OCI.

Recommandation de politique 5 : Renforcer et augmenter la responsabilisation par la participation des parents, faire participer les parents à la surveillance de l'éducation de leurs enfants et intensifier l'interaction parent-enseignant pour améliorer la performance de l'éducation

Raisonnement :

Le fait de fournir une éducation de qualité équitable est une responsabilité partagée par laquelle différents acteurs travaillent ensemble et dépendent les uns des autres. Le manque de responsabilité est un défi à l'échelle du système et la principale raison du faible rendement des dépenses publiques dans l'éducation dans les états membres de l'OCI. L'absentéisme des enseignants est un défi important dans les pays de l'OCI. Selon une enquête incluant les pays de l'OCI, en moyenne, près de 20% du temps d'enseignement est perdu chaque année en raison de facteurs conduisant à l'éloignement des enseignants.

Les données indiquent une association positive entre la performance des élèves au PISA et la participation des parents. Le rendement des élèves est faible lorsque les autorités scolaires ne signalent qu'une minorité de parents appliquant des pressions sur les normes académiques ou que la pression est « largement absente ». Les parents doivent être tenus au courant de ce que leurs enfants étudient et comment ils progressent. En outre, l'augmentation de la fréquence de l'interaction parent-enseignant peut permettre à l'école de fournir aux parents des informations claires sur la façon de contribuer efficacement à l'apprentissage de leurs enfants. En outre, les écoles peuvent fournir des informations utiles aux parents grâce à une variété de méthodes de communication telles que les visites à domicile, la publication de bulletins d'information et les manuels des parents.

Instruments pour Concrétiser les Recommandations de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer plus en détail les domaines d'action mentionnés ci-dessus.

Financement de Projet du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC publie chaque année des appels d'offres pour des propositions de projets. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les Etats Membres participant aux Groupes de Travail peuvent

soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique mentionnées ci-dessus, les Etats Membres peuvent utiliser la facilité de Financement de Projet du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels / documents de formation, etc.

ANNEXE

XII

Original : Anglais

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 10ème REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LA COOPERATION FINANCIERE

Le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière (FCWG) a tenu avec succès sa 10ème Réunion le 29 mars 2018 à Ankara, en Turquie, sur le thème « Le Rôle des Sukuk dans les Marchés de Capitaux Islamiques ». Au cours de la Réunion, le FCWG a délibéré sur le rôle des Sukuk dans les marchés de capitaux Islamiques. En conséquence, les participants ont formulé les recommandations de politiques suivantes.

Recommandation de politique 1: Élaborer un cadre législatif et réglementaire habilitant pour les marchés de capitaux islamiques et promouvoir une collaboration solide entre les acteurs principaux du marché afin d'améliorer l'écosystème pour la délivrance des Sukuks.

Raisonnement:

Un cadre juridique et réglementaire spécifique ainsi que des conditions de marché et d'infrastructures solides, jouent un rôle clé dans le développement des marchés de capitaux Islamiques (ICM) ainsi que du Sukuk en tant que composant principal. Sur la base des conclusions du rapport de recherche, chaque juridiction adopte sa propre stratégie pour promouvoir la finance islamique et surmonter les risques inhérents. Afin de faciliter le développement de l'ICM et de disposer d'un écosystème favorable à la délivrance de Sukuk, les efforts concertés des acteurs principaux du marché sont également très importants.

Recommandation de Politique 2: L'Amélioration de l'infrastructure de marché et, le cas échéant, le cadre fiscal existant pour améliorer l'émission de Sukuk.

Raisonnement:

L'existence d'une infrastructure de marché solide couplée à un environnement fiscal favorable est l'un des éléments de base pour soutenir la croissance à long terme du marché des capitaux. Les progrès des marchés de capitaux islamiques pour établir une proposition de valeur convaincante pour les instruments de marché créeront également un paysage de succès pour l'émission de Sukuk. Pour promouvoir les émissions de Sukuk, il est nécessaire de renforcer les marchés de capitaux islamiques nationaux en maintenant la neutralité fiscale ou, le cas échéant, en améliorant le cadre fiscal existant et les réformes visant à renforcer

les infrastructures de marché (comme compétitivité des coûts, processus d'inscription et transparence).

Recommandation de politique 3: Mettre en place une base de liquidité durable pour soutenir la demande d'actifs conformes à la Charia et faciliter la diversification des acteurs du marché du côté de la demande sur le marché Sukuk.

Raisonnement:

L'un des indicateurs de performance d'un système financier sain consiste à soutenir les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB) principalement, lorsque ces institutions sont nécessaires pour compléter le rôle du secteur bancaire afin de créer une base de liquidité pour promouvoir la demande de produits du marché financier. De plus, le développement d'investisseurs clés ayant un appétit spécifique pour les actifs islamiques (par exemple fonds de pèlerinage, fondation waqf) créerait une demande supplémentaire pour les actifs conformes à la Charia et potentiellement une meilleure compétitivité des coûts (accès à une base d'investisseurs plus large). La préparation du terrain pour encourager le développement de la richesse domestique est également importante pour développer une forte base d'investisseurs des IFNB. La responsabilité incombe alors au gouvernement respectif de fournir le soutien nécessaire (par exemple des régimes de retraite obligatoires, des incitations pour les plans d'investissement de retraite, etc.) pour renforcer la création de richesse au sein de son système financier national.

Recommandation de politique 4: Promouvoir un approvisionnement durable en émissions de Sukuk auprès du secteur privé afin de favoriser la diversification des participants de l'industrie du côté de l'offre et d'élargir la courbe de rendement de l'indice de référence.

Raisonnement:

Sur la base du rapport de recherche, la performance du secteur privé est l'un des indicateurs les plus importants pour suivre l'impulsion d'un marché local de Sukuk. La clé de la construction d'un approvisionnement durable en Sukuk du secteur privé commence généralement par une courbe de rendement de référence souveraine pour les émetteurs corporatifs. La motivation commerciale sera toujours la raison impérieuse pour les émetteurs de choisir le Sukuk au lieu de l'émission obligataire conventionnelle. L'identification d'entités étatiques ou d'entreprises liées à l'État pour devenir des champions du Sukuk dans la promotion de structures innovantes peut être le point de départ pour soutenir l'expansion des courbes de rendement de référence.

Recommandation de politique 5 : l'Elaboration d'un processus de gouvernance de la charia transparent pour accélérer le délai d'émission des Sukuks, améliorer la clarté des structures Sukuk, promouvoir l'innovation des produits, renforcer la confiance des marchés et sensibiliser davantage les praticiens de l'industrie.

Raisonnement :

Un processus de gouvernance de la Charia intégré au système financier est important pour rendre les produits du marché des capitaux islamiques attrayants pour tous les acteurs du marché. Il existe différentes méthodes entre les pays pour la mise en œuvre du cadre de gouvernance de la charia: certains pays adoptent une approche centralisée où un comité national de la Charia est créé au sein des organismes de réglementation (banque centrale, commission des valeurs mobilières, etc.), quelques autres pays mettent en œuvre une approche harmonisée acceptée par les conseillers en charia internes. Même si référence peut être faite à AAOIFI et aux Normes IFSB de Charia, la décision finale est toujours basée sur les conseillers de la charia domestique qui résident dans chaque Pays Membre de l'OCI. En fin de compte, les principales parties prenantes devront décider quelle méthode répond aux exigences de l'industrie et accélère la délivrance des Sukuk, améliore la clarté des structures Sukuk, promeuve l'innovation des produits, renforce la confiance du marché et sensibilise les professionnels du secteur.

Instruments pour réaliser les recommandations de politique:

Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière: Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait élaborer plus en détail les domaines politiques susmentionnés.

Financement de Projet du COMCEC: Dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC publie des appels pour les propositions de projets chaque année. Avec le Financement de Projet du COMCEC, les Pays Membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politiques susmentionnées, les Pays Membres peuvent utiliser la facilité de Financement de Projet du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, des ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels / documents de formation, etc.

ANNEXE

XIII

Original: Anglais

COMCEC

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA 34ème SESSION DU COMCEC

(Istanbul, du 26 au 29 novembre 2018)

15. Séance d'Ouverture de la Réunion et Adoption de l'Ordre du Jour
16. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre
17. Mise en Œuvre de l'OCI-2025: Programme d'Action
18. Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux Pays Membres de l'OCI
19. Commerce Intra-OCI
20. Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
21. Améliorer le Transport et les Communications
22. Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif
23. Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire
24. Allègement de la Pauvreté
25. Renforcement de la Coopération Financière
26. Échange de Vues sur « L'Amélioration de la Commerce : Les Systèmes de la Gestion des Risques Douanières chez les Pays Membres de l'OCI »
27. Date de la 35ème Session du COMCEC
28. Questions Diverses
29. Adoption des Résolutions

ANNEXE

XIV

Original : Anglais

DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR SALİH MUTLU ŞEN, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE A l'OCI 34ème REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC (Ankara, 10 mai 2018)

Chers Membres du Comité de Suivi,
Chers Collègues,

Après des délibérations intenses, nous avons conclu avec succès la 34ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Nous avons passé en revue diverse questions soulevées par le COMCEC et nous avons préparé son ordre de jour pour la 34ème Session. Je voudrais exprimer mes remerciements sincères à toutes les délégations pour leurs participations actives à la Réunion aussi bien que pour leurs précieuses contributions aux délibérations.

Chers Invités,

Le COMCEC, en tant que plate-forme de coopération économique et commerciale la plus importante de l'OCI, exercer des efforts intenses pour une coopération économique plus poussée entre les Etats Membres depuis sa création. Fournissant un nouvel élan réaliste pour notre coopération, la Stratégie du COMCEC a été mise en œuvre avec succès à travers ces deux mécanismes de mise en œuvre, à savoir les Groupes de Travail et le Financement de Projet du COMCEC.
En l'espace de cinq ans, les Groupes de Travail du COMCEC ont tenu avec succès 65 réunions au niveau d'experts sur différents thèmes techniques dans le cadre de six domaines de coopération. Pendant ces réunions, des recommandations de politique clé ont été développées à la lumière des discussions basées sur les faits avec l'objectif d'harmoniser les politiques parmi nos pays aussi bien que de proposer des solutions collectives à nos défis communs.

Je suis heureux d'observer les efforts précieux des Etats Membres aussi bien que des institutions de l'OCI vers la réalisation des recommandations de politique

développées dans les Groupes de Travail du COMCEC et adoptées par les sessions ministérielles du COMCEC. Je saisis l'opportunité pour souligner une fois de plus qu'en tant qu'Etats Membres, nous avons besoin d'exercer davantage d'efforts pour mettre en œuvre des recommandations au niveau national dans la plus grande mesure possible. À cet égard, le mécanisme de financement de projets du COMCEC fournit un instrument pratique à nos Etats Membres pour conduire des projets conjoints et pour améliorer nos capacités institutionnelles et humaines dans un esprit de solidarité et de coopération. Nous sommes également heureux d'apprendre que 44 projets ont été mis en œuvre avec succès pendant la dernière période de cinq ans et 19 projets ont été mis en œuvre cette année. Étant donné que les projets doivent avoir au moins deux Etats Membres en plus du pays hôte du projet pour la mise en œuvre, près de 30 Etats Membres sont impliqués dans certains projets et presque tous les Etats Membres sont bénéficiaires de ces projets de façon directe ou indirecte.

Chers Délégués,
Pendant notre réunion, nous avons discuté de diverses questions d'importance pour nos Etats Membres dans des secteurs critiques tels que le commerce, le transport, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté, le tourisme et la coopération financière. Étant donné que nous avons déjà accordé suffisamment de temps à toutes ces questions, il suffira à ce stade de mentionner l'importance et la pertinence du « Faciliter le Commerce : Améliorer les Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les Etats Membres de l'OCI » comme thème de la Session des Echanges de Vues de la 34ème Session du COMCEC.
Comme vous le savez, la facilitation du commerce contribue à l'allègement des coûts de transaction et renforce donc la compétitivité. En tant que cas d'espèce, la mise en œuvre efficace de l'Accord de Facilitation du Commerce de l'OMC devrait réduire les coûts totaux du commerce de plus de 34 % pour les pays à revenu bas et plus de 13 % pour les pays ayant un revenu moyen supérieur en rentabilisant le flux du commerce transfrontalier. À cet égard, je suis convaincu que les résultats des échanges de vues de la Session nous fourniront des indications et des aperçus importants en ce qui concerne la facilitation du commerce entre les Etats Membres.

Chers Invités,

Je voudrais vous rappeler que la sixième réunion annuelle des Points Focaux du COMCEC aura lieu entre le 3 et le 5 juillet 2018 à Ankara. Cette réunion fournira une occasion importante pour nos Points Focaux de discuter des efforts en cours dans le cadre du COMCEC et de la mise en œuvre des résultats des Réunions de

Groupes de Travail et des GCP du COMCEC. En outre, nos Points Focaux auront la chance de désigner nos futurs plans et travaux. Je voudrais appeler tous les Etats Membres à participer de façon active à cette réunion importante.

Chers Invités,

Avant de conclure mes propos, je voudrais remercier tous les Membres du Comité de Suivi, le Secrétariat Général de l'OCI, le SESRIC, le Groupe du BID, le CIDC, le CICIA, l'INMPI et l'OISA pour leurs participations et leurs contributions précieuses à la Réunion. Je voudrais également remercier nos collègues du Bureau de Coordination du COMCEC, l'équipe œuvrant dans cette Organisation, les interprètes, les éditeurs et les traducteurs pour leurs efforts constants qui ont contribué à faire de cette réunion un succès.
Je vous souhaite tous un bon trajet de retour chez vous.
Je vous remercie.

ANNEXE

XV

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ETUDIES ET / OU PRÉSENTÉS À LA TRENTE-QUATRIEME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC
(Ankara, les 9 et 10 mai 2018)

1.	Rapport d'Avancement sur la Mise en Œuvre de la Stratégie du COMCEC - Rapport d'Avancement……..	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(1)-CCO*
2.	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la Mise en Œuvre de l'OCI 2025 : Programme d'Action.....	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(2)-OIC*
3.	Note sur le Commerce/TPS-OCI.....	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(3)-CCO*
4.	Compte Rendu de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce …….	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(4)-CCO*
5.	Projet de Recommandations de Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce à soumettre à la Session des Echanges de Vues de la 34ème Session du COMCEC	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(5)-CCO*
6.	Liste des pays ayant signé et ratifié le SCP-OCI	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(6)-CCO*
7.	Rapports du CIDC sur les Foires et les Expositions de l'OCI	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(7)-ICDT*
8.	Résumé Exécutif - Rapport Annuel sur le Commerce intra-OCI 2016-2017…….	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(8)-ICDT*
9.	Rapport sur le Programme d'Assistance Technique et de Renforcement des Capacités de la BID lié à l'OMC	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(9)-IDB*
10.	Rapport sur les Questions Relatives aux Activités de l'Organisation Mondiale du Commerce	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(10)- ICDT*
11.	Rapport d'Avancement du CIFC sur l'Amélioration du Commerce Intra-OCI	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(11)- ITFC*
12.	Note de Synthèse sur le Centre de Veille Economique	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(12)- ICIEC*
13.	Rapport de l'INMPI……	*OIC/COMCEC-FC/34-18/D(13)- SMIIC*
14.	Rapport sur les Activités de la CICIA	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(14)- ICCIA*
15.	Notes sur la performance du SIAICE……..	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(15)- ICIEC*
16.	Notes sur le Transport et les Communications……..	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(16)- CCO*

17.	Compte Rendu de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications……..	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(17)- CCO*
18.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications ……	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(18)- CCO*
19.	Notes sur le Tourisme.....	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(19)- CCO*
20.	Compte Rendu de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme ……..	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(20)- CCO*
21.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(21)- CCO*
22.	Résolution sur le Développement du Tourisme parmi les Etats Membres de l'OCI Adoptée par la 10ème Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT)……..	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(22)-OIC*
23.	Rapport de la 6ème Réunion du Forum de Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(23)- Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie*
24.	Notes sur la Coopération Agricole	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(24)- CCO*
25.	Compte Rendu de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture……...	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(25)- CCO*
26.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture..	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(26)- CCO*
27.	Notes sur l'Allègement de la Pauvreté……	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(27)- CCO*
28.	Compte Rendu de la 11ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté ……...	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(28)- CCO*
29.	Recommandations des Politiques de la 11ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(29)- CCO*
30.	Rapport sur les Activités du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement……..	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(30)- IDB-FSID*
31.	Rapport sur le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(31)- IDB* - PSDA
32.	Enquête des tendances sur les priorités des ODD	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(32)- SESRIC*
33.	Notes sur la Coopération Financière……	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(33)- CCO*
34.	Compte Rendu de la 10ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière…….	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(34)- CCO*

35.	Recommandations des Politiques de la 10ème Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(35)- CCO*
36.	Rapport d'Activité du SESRIC sur la Mise en Œuvre de la Stratégie du COMCEC	*OCI/COMCEC-FC/34-18/D(36)- SESRIC*

Ces rapports sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

COMCEC

www.comcec.org

ISBN:…….